



MICROFICHE N°

08439

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES PRODUITS AVICOLES

CN 00 1425

L'AVICULTURE EN TUNISIE

-----*-----

1980 - 1993

JUIN 1994

REPUBLIQUE TUNISIENNE

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES PRODUITS AVICOLES

CN 00 1425

L'AVICULTURE EN TUNISIE

-----*-----

1980 - 1993

JUIN 1994

REPUBLIQUE TUNISIENNE

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES PRODUITS AVICOLES

CNDP 3439

L'AVICULTURE EN TUNISIE

-----•-----

1980 - 1993

JUIN 1994

SOMMAIRE

A - IMPORTANCE DE L'AVICULTURE DANS L'ECONOMIE DU PAYS

B - HISTORIQUE ET EVOLUTION Page 1

I - HISTORIQUE Page 1

II - EVOLUTION DU SECTEUR AVICOLE Page 2

1 - Le secteur traditionnel Page 2

2 - Le secteur industriel Page 3

2 - 1 - Evolution des effectifs du secteur chair Page 3

2 - 1 - 1 - Evolution du cheptel du poulet de chair Page 3

2 - 1 - 2 - Evolution du cheptel de dinde de chair Page 4

2 - 1 - 3 - Evolution du cheptel de reproduction Page 4

a) - Reproducteurs chair Page 4

b) - Reproducteurs dinde Page 4

2 - 2 - Evolution des effectifs du secteur ponte Page 4

2 - 2 - 1 - Evolutions du cheptel de pondeuses Page 4

2 - 2 - 2 - Evolution du cheptel de reproduction Page 5

2 - 3 - Evolution des productions Page 5

2 - 3 - 1 - Production de viande avicole Page 5

2 - 3 - 2 - Production d'oeufs de consommation Page 6

2 - 4 - Evolution de la consommation des produits avicoles Page 6

2 - 5 - Evolution des paramètres de production Page 7

2 - 5 - 1 - Poulets de chair Page 7

2 - 5 - 2 - Pondeuses Page 7

2 - 5 - 3 - Reproducteurs Page 8

2 - 5 - 4 - Dindes de chair Page 8

2 - 6 - Les souches aviaires élevées en Tunisie Page 8

2 - 6 - 1 - Secteurs chair et ponte Page 8

a) Reproducteurs chair Page 8

b) Reproducteurs ponte Page 8

2 - 6 - 2 - Secteur dinde Page 8

C - ROLE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AVICOLE

- I - Prêts et crédits** Page 9
- II - Subventions** Page 10

D - ROLE DE L'INTERPROFESSION Page 10

E - ANALYSE ECONOMIQUE Page 12

- I - Evolution des prix du poulet de chair** Page 12
- II - Evolution des prix de l'oeuf de consommation** Page 12
- III - Variation des prix des produits avicoles en fonction de l'offre** Page 12

F - FILIERE AVICOLE INDUSTRIELLE Page 13

I - Le potentiel de production Page 13

- 1 - Les élevages de reproduction** Page 13
- 2 - Les élevages de poulet de chair** Page 14
- 3 - Les élevages de pondeuses** Page 14
- 4 - Les couvoirs** Page 14
- 5 - Les abattoirs** Page 15

II - LES STRUCTURES DE PRODUCTION Page 16

- 1 - Les grandes sociétés privées** Page 16
- 2 - Les organismes étatiques** Page 16
- 3 - Les aviculteurs** Page 16
- 3 - 1 - Les gros aviculteurs** Page 16
- 2 - 2 - Les moyens aviculteurs** Page 17
- 3 - 3 - Les petits aviculteurs** Page 17

G - PROBLEMATIQUE DU SECTEUR AVICOLE Page 18

I - Problèmes d'ordre technique Page 18

- 1 - L'habitat** Page 18
- 1 - 1 - Implantation** Page 18
- 1 - 2 - Isolation et ventilation** Page 18
- 1 - 3 - Equipements** Page 19

C - ROLE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AVICOLE

- I - Prêts et crédits** Page 9
- II - Subventions** Page 10

D - ROLE DE L'INTERPROFESSION Page 10

E - ANALYSE ECONOMIQUE Page 12

- I - Evolution des prix du poulet de chair** Page 12
- II - Evolution des prix de l'oeuf de consommation** Page 12
- III - Variation des prix des produits avicoles en fonction de l'offre** Page 12

F - FILIERE AVICOLE INDUSTRIELLE Page 13

I - Le potentiel de production Page 13

- 1 - Les élevages de reproduction** Page 13
- 2 - Les élevages de poulet de chair** Page 14
- 3 - Les élevages de pondeuses** Page 14
- 4 - Les couvoirs** Page 14
- 5 - Les abattoirs** Page 15

II - LES STRUCTURES DE PRODUCTION Page 16

- 1 - Les grandes sociétés privées** Page 16
- 2 - Les organismes étatiques** Page 16
- 3 - Les aviculteurs** Page 16
- 3 - 1 - Les gros aviculteurs** Page 16
- 2 - 2 - Les moyens aviculteurs** Page 17
- 3 - 3 - Les petits aviculteurs** Page 17

G - PROBLEMATIQUE DU SECTEUR AVICOLE Page 18

I - Problèmes d'ordre technique Page 18

- 1 - L'habitat** Page 18
- 1 - 1 - Implantation** Page 18
- 1 - 2 - Isolation et ventilation** Page 18
- 1 - 3 - Equipements** Page 19

2 - L'éleveur	Page 19
3 - L'aliment	Page 19
4 - L'hygiène et la santé animale	Page 20
II - Problèmes d'ordre organisationnel et structurel	Page 20
1 - La carte professionnelle d'aviculteur	Page 21
2 - Les groupements d'aviculteurs	Page 21
3 - Les circuits de commercialisation	Page 22
3 - 1 - Secteur du poulet de chair	Page 22
3 - 1 - 1 - Les circuits du poulet vif	Page 22
3 - 1 - 2 - Les circuits du poulet abattu	Page 23
3 - 2 - Secteur de la dinde	Page 23
3 - 2 - 1 - Circuit de la dinde à l'état vif	Page 23
3 - 2 - 2 - Circuit organisé de la dinde	Page 24
3 - 3 - Secteur de la pondeuse de réforme	Page 24
3 - 4 - Secteur de l'oeuf de consommation	Page 24

2 - L'éleveur	Page 19
3 - L'aliment	Page 19
4 - L'hygiène et la santé animale	Page 20
II - Problèmes d'ordre organisationnel et structurel	Page 20
1 - La carte professionnelle d'aviculteur	Page 21
2 - Les groupements d'aviculteurs	Page 21
3 - Les circuits de commercialisation	Page 22
3 - 1 - Secteur du poulet de chair	Page 22
3 - 1 - 1 - Les circuits du poulet vif	Page 22
3 - 1 - 2 - Les circuits du poulet abattu	Page 23
3 - 2 - Secteur de la dinde	Page 23
3 - 2 - 1 - Circuit de la dinde à l'état vif	Page 23
3 - 2 - 2 - Circuit organisé de la dinde	Page 24
3 - 3 - Secteur de la pondeuse de réforme	Page 24
3 - 4 - Secteur de l'oeuf de consommation	Page 24

L'AVICULTURE EN TUNISIE

A - IMPORTANCE DE L'AVICULTURE DANS L'ECONOMIE DU PAYS

Le secteur avicole joue un rôle prépondérant dans la fourniture des protéines animales en ce sens que l'apport en viandes de volailles représente 36 % à 39 % de la production nationale toutes viandes confondues (tableau 1).

La production d'oeufs de consommation satisfait totalement quant à elle les besoins du pays en ce produit et dégage même des excédents annuels de niveau variable (50 à 100 millions d'unités).

D'autre part, la valeur de la production avicole enregistrée au cours des années 1991-1992-1993 représente près de 25 % de la valeur de l'élevage et près de 7 % de la valeur de la production agricole.

En outre et depuis 1987, le secteur avicole est devenu exportateur de divers produits (oeufs à couver, poussins d'un jour, poulettes démarrées, dindonneaux etc ...) permettant ainsi des rentrées de devises d'une part et une plus grande exploitation des potentialités de production existantes qui dépassent largement nos besoins d'autre part (tableau 2).

B - HISTORIQUE ET EVOLUTION

I - HISTORIQUE

L'approvisionnement du pays en produits avicoles était assuré jusqu'au début des années 1960 par l'aviculture traditionnelle exclusivement.

Le démarrage de l'aviculture industrielle n'a commencé qu'après cette date au sein de l'OMVVM où un élevage intégré de pondeuses, de poulets de chair ainsi qu'une unité de production de poussins d'un jour ont été créés. Au cours de cette décennie, d'autres exploitations avicoles ont vu le jour (Centre Avicole de Sidi-Thabet,

Société Poulina et Société Avicole du Sahel) apportant une contribution appréciable au développement du secteur.

A partir de l'année 1970, l'aviculture industrielle a connu un véritable décollage tant en matière d'investissements qu'en matière de production et ce grâce à :

- La mise en application par l'état d'une politique d'encouragement de l'aviculture vers la fin des années 1970 par le biais des crédits FOSDA et la subvention accordée sur les matières premières entrant dans la composition des aliments pour volailles.
- L'intervention dans ce secteur d'un groupe d'entrepreneurs plus dynamique que la moyenne des éleveurs traditionnels.
- L'intervention d'agro-industries liées au commerce de poussins d'un jour et des aliments concentrés et transmettant l'information technique
- L'amélioration des connaissances des éleveurs par des techniques modernes.
- La relation du prix aliment concentré-produit fini avantageuse.
- La création, en 1984, du Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles.

II - EVOLUTION DU SECTEUR AVICOLE

1 - LE SECTEUR TRADITIONNEL

L'aviculture traditionnelle est l'élevage de volailles sur le mode extensif, sans investissements notables et sans méthodes rationnelles de conduite. Ce mode d'élevage est pratiqué par les populations rurales, les petits fermiers, les ouvriers agricoles ; il se caractérise par :

- l'absence d'investissements spécifiques notables.
- Des tailles faibles des effectifs.
- Une production faible.

- L'utilisation de main d'œuvre familiale.
- Une faible technicité.
- L'absence totale des règles d'hygiène et de prophylaxie.
- Un coût de revient très bas.

Jusqu'à l'année 1970, ce secteur est resté le principal fournisseur de produits avicoles. Son importance s'est vue par la suite diminuer d'année en année, cédant la place au secteur industriel.

Les effectifs du secteur traditionnel étaient estimés à 4 millions de sujets auto renouvelables produisant, par an 6.000 tonnes de viande et 216 millions d'œufs.

Actuellement, et au terme de la préparation du 8ème plan de développement, les effectifs du secteur traditionnel ont été réexaminés en tenant compte d'une part de leur décroissement concomitant de la diminution de la population rurale, et ce au taux annuel de 2 %, et d'autre part à leur apport en poulets fermiers. Ainsi, entre les années 1990 et 1991, les effectifs du secteur traditionnel sont passés de 4 millions à 3,9 millions de pondeuses et 1,9 millions de poulets.

3 - LE SECTEUR INDUSTRIEL

L'aviculture industrielle est pratiquée selon les méthodes rationnelles d'élevage et de gestion.

Le secteur a enregistré un développement spectaculaire au cours de la dernière décennie. Il se caractérise par :

- Une concentration sur le littoral tunisien et plus particulièrement dans les régions du Nord-Est (gouvernorats de Ben Arous, Nabeul, Bizerte, Tunis, Ariana, Zaghouan) et du Centre-Est (gouvernorats de Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax) (tableau 3).
- Des unités de production très importantes et très modernes dans certains cas.
- Une conduite d'élevage de pointe dans certaines unités de production.

- L'utilisation de souches aviaires sélectionnées et performantes.
- Une main-d'œuvre spécialisée mais chère.
- Des circuits de distribution plus ou moins organisés.
- Une programmation des productions de poulets et d'œufs en fonction de besoins préétablis.

2.1 - EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECTEUR CHAIR

2.1.1 - EVOLUTION DU CHEPTEL DE POULETS DE CHAIR.

L'élevage de poulet de chair, qui mobilise peu de capitaux roulants et dont la technique est relativement maîtrisée, a connu un développement rapide au cours de la dernière décennie. Les effectifs de broilers sont passés de 25 à 28,5 millions de sujets entre les années 1980 et 1989, soit un accroissement annuel moyen de près de 1,5 % (tableau 4).

Au cours de la période 1990-1993, les effectifs de poulets de chair ont varié de 29,5 à 32,5 millions, soit un accroissement annuel moyen de 3,5 % par référence à l'année 1989.

2.1.2 - EVOLUTION DU CHEPTEL DE DINDE DE CHAIR

L'élevage de la dinde de chair, qui a démarré en 1985, a connu une évolution spectaculaire au cours des dernières années. Les effectifs sont passés de 221.000 sujets en 1985 à 738.000 sujets en 1989, soit un accroissement annuel moyen de près de 58,5 %. Cet accroissement s'est maintenu durant les quatre dernières années, autour de 54 % par rapport à l'année 1989, les effectifs de dinde de chair étant passés à 850.000 puis à 2.345 000 sujets entre 1990 et 1993.

2.1.3 - EVOLUTION DU CHEPTEL DE REPRODUCTION

a - Reproducteurs chair

A l'instar du poulet de chair, les effectifs de reproductrices chair en production ont enregistré une évolution rapide, passant de 160.000 à 197.000 reproductrices entre 1980 et 1989, soit un accroissement annuel moyen de 2,5 %. Au

cours des quatre dernières années, ces effectifs ont évolué de 209.000 à 229.000 sujets avec un accroissement annuel moyen de 4 % environ.

Depuis, la mise en place de reproducteurs chair obéit à une programmation qui tient compte des besoins mensuels du pays en poulets de chair. Cette programmation est actuellement établie par une commission consultative groupant les ministères de tutelle du secteur avicole (Agriculture et Economie Nationale), la profession (UTAP et UTICA) et l'interprofession (GIPA).

h - Reproducteurs dinde

L'augmentation de la demande en produits de la dinde, essentiellement en charcuterie, ainsi que la maîtrise de l'élevage de reproduction ont motivé certains opérateurs à s'adonner à l'élevage des reproducteurs dinde. Cette spéculation qui a démarré en 1987 a connu une évolution à la mesure du cheptel de dinde de chair. Ainsi, les effectifs de reproductrices dinde en production sont passés de 6.000 sujets en 1988 à 9.000 sujets en 1989, soit un accroissement de 50 %. De 1990 à 1993, ces effectifs ont évolué de 13.000 à 17.000 sujets, soit un accroissement annuel moyen de près de 22 % par référence à l'année 1989.

Actuellement, ce secteur n'est soumis à aucune programmation.

2 - 2 - EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECTEUR PONTÉ

2 - 2 - 1 - Evolution du cheptel de pondeuses.

Caractérisé par un démarrage lent au début des années 1970 inhérent à la lourdeur des investissements, le secteur des pondeuses d'oeufs de consommation a connu une évolution rapide et soutenue à la fin des années 1970 et tout au long de la dernière décennie.

Ainsi, les effectifs de pondeuses sont passés entre 1980 et 1989 de 2.600.000 à 3.440.000 sujets, soit un accroissement annuel moyen de 3,5 %

Au début des années 1990, on a enregistré un accroissement plus accentué des effectifs de pondeuses avec un effectif record de 4.160.000 sujets en 1991. Cette situation ajoutée à la faible évolution de la demande, a engendré un effondrement des cours de l'oeuf à la production. Aussi, les effectifs de pondeuses ont été ramenés à des

niveaux plus adaptés au marché de l'oeuf pour atteindre 3.250.000 sujets en 1993, soit un décroissement annuel moyen de près de 1,4 % par référence à l'année 1989.

L'absence de moyens de stockage suffisants au niveau des centres de production et l'inexistence d'industrie de production d'ovoproduits expliquent cette décroissance.

2-2-2 - EVOLUTION DU CHEPTEL DE REPRODUCTION.

Les effectifs de reproducteurs ponte en production ont évolué de façon simultanée avec le cheptel de pouleuse d'oeufs de consommation. Ces effectifs sont passés de 25.000 à 41.000 sujets de 1980 à 1989, soit un accroissement annuel moyen de près de 7 %. Tout comme pour les pouleuses et pour les mêmes raisons les effectifs de reproducteurs ponte ont été ramenés vers la baisse à partir de 1991 jusqu'à un niveau de 31.000 sujets en 1993 ; il en est résulté un décroissement de près de 6 % par an environ.

A l'instar des reproducteurs chair, les reproducteurs ponte mis en place sont soumis à une programmation qui est établie en fonction de niveaux de consommation d'oeufs.

2-3 - EVOLUTION DES PRODUCTIONS

2-3-1 - PRODUCTION DE VIANDE AVICOLE

Les apports de viande avicole sont assurés, pour le secteur industriel, par les productions de poulets de chair, de dinde de chair ainsi que les réformes des reproducteurs et des pouleuses. Le secteur traditionnel contribue à la fourniture de viande par la réforme des pouleuses et les poulets fermiers.

Ainsi, à l'examen du tableau 5, il apparaît que la production de viande avicole a connu trois phases d'évolution.

- Une première phase (1972 - 1979) caractérisée par une évolution rapide de la production qui est passée de 12.800 Tonnes à 34.500 Tonnes, soit un accroissement annuel moyen de 24,2 %
- Une deuxième phase (1980 - 1989) au cours de laquelle la production de viande a évolué moins rapidement passant de 41.500 Tonnes à 51.400 Tonnes, soit un accroissement annuel moyen de près de 4,9 %.

niveaux plus adaptés au marché de l'oeuf pour atteindre 3.250.000 sujets en 1993, soit un décroissement annuel moyen de près de 1,4 % par référence à l'année 1989.

L'absence de moyens de stockage suffisants au niveau des centres de production et l'inexistence d'industrie de production d'ovoproduits expliquent cette décroissance.

2-2-2 - EVOLUTION DU CHEPTEL DE REPRODUCTION.

Les effectifs de reproducteurs ponte en production ont évolué de façon simultanée avec le cheptel de pouleuse d'oeufs de consommation. Ces effectifs sont passés de 25.000 à 41.000 sujets de 1980 à 1989, soit un accroissement annuel moyen de près de 7 %. Tout comme pour les pouleuses et pour les mêmes raisons les effectifs de reproducteurs ponte ont été ramenés vers la baisse à partir de 1991 jusqu'à un niveau de 31.000 sujets en 1993 ; il en est résulté un décroissement de près de 6 % par an environ.

A l'instar des reproducteurs chair, les reproducteurs ponte mis en place sont soumis à une programmation qui est établie en fonction de niveaux de consommation d'oeufs.

2-3 - EVOLUTION DES PRODUCTIONS

2-3-1 - PRODUCTION DE VIANDE AVICOLE

Les apports de viande avicole sont assurés, pour le secteur industriel, par les productions de poulets de chair, de dinde de chair ainsi que les réformes des reproducteurs et des pouleuses. Le secteur traditionnel contribue à la fourniture de viande par la réforme des pouleuses et les poulets fermiers.

Ainsi, à l'examen du tableau 5, il apparaît que la production de viande avicole a connu trois phases d'évolution.

- Une première phase (1972 - 1979) caractérisée par une évolution rapide de la production qui est passée de 12.800 Tonnes à 34.500 Tonnes, soit un accroissement annuel moyen de 24,2 %
- Une deuxième phase (1980 - 1989) au cours de laquelle la production de viande a évolué moins rapidement passant de 41.500 Tonnes à 51.400 Tonnes, soit un accroissement annuel moyen de près de 4,9 %.

• Une troisième phase (1990 - 1993), caractérisée par un accroissement annuel moyen de 7 % environ. Les productions de viande sont passées de 53.600 Tonnes à 65.000 Tonnes. Cette augmentation notable des viandes est due principalement à l'évolution rapide de la production de viande de dinde dès la fin de la dernière décennie.

L'apport de viande de poulet de chair représente près de 65 % du total des viandes avicoles. (tableau 6).

2-3-2 - PRODUCTION D'OEUF DE CONSOMMATION

La production d'œufs de consommation a évolué de la même façon que la viande avicole, durant les deux dernières décennies. Ainsi, on a enregistré un accroissement annuel de 21,4 % entre 1972 et 1979, les productions étant passées de 240 millions à 600 millions d'œufs, suivi d'une évolution importante mais moins rapide entre les années 1980 et 1989 avec des productions de, successivement, 640 millions et 1.029 millions d'œufs dégageant ainsi un accroissement annuel moyen de 6,7 %.

En revanche, au cours des années 1990 - 1993, on a enregistré une baisse de la production qui est passée de 1.080 millions à 964 millions d'œufs, soit un décroissement annuel moyen de 3,3 %. Cette situation découle des mêmes raisons ayant amené à la diminution des effectifs de pondeuses et des reproducteurs ponte pendant la même période.

2-4 - EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS AVICOLES

La consommation de viande avicole et d'œufs de consommation a évolué conformément au tableau 7.

Ainsi, il apparaît que durant la dernière décennie, la consommation par habitant et par an a été en moyenne de 5,9 kg de viande et 128,7 œufs.

Au terme de la période 1990 - 1992, la consommation des produits avicoles a évolué pour se situer aux niveaux de 6,9 kg de viande et 131,6 œufs, soit des accroissements respectifs de 17 % et 3 %.

Par ailleurs et à titre indicatif les niveaux de consommation des produits avicoles enregistrés en Tunisie comparés à ceux du reste du monde en 1992, montrent

que notre pays se place loin devant les continents africain et asiatique dont les moyennes de consommation par habitant et par an varient de 2,8 à 3,4 kg de viande et de 44 à 89 oeufs. En revanche, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie se placent devant la Tunisie avec des niveaux de consommation de 19 à 32,9 kg de viande et 172 à 242 oeufs.

D'autre part, les niveaux de consommation de produits avicoles, rapportés par l'enquête des ménages pour l'année 1990, laissent apparaître les résultats suivants :

- Volailles et gibier : 6,5 kg / personne / an
- Oeufs : 97 pièces / personne / an

Ces niveaux de consommation varient selon le milieu territorial comme suit :

- La consommation annuelle moyenne de viandes de volailles par tête dans le milieu communal représente pratiquement une fois et demi celle enregistrée dans le milieu rural, soit 7,5 kg contre 5,1 kg.

- Pour la consommation annuelle moyenne d'oeufs par tête d'habitant elle passe presque du simple au double entre les milieux rural et communal, soit respectivement 59 et 122 pièces.

2 - 5 - EVOLUTION DES PARAMETRES DE PRODUCTION

Les paramètres de production enregistrés au cours des 15 dernières années sont consignés dans les tableaux 8 et 9.

L'examen de ces tableaux laisse apparaître l'évolution suivante des paramètres.

2-5-1 - POULETS DE CHAIR

- Augmentation du poids vif du poulet de chair de 1,5 kg à 1,7 kg. Ceci résulte principalement de l'introduction de souches plus performantes, d'une amélioration relative de la qualité de l'aliment avicole et d'une meilleure maîtrise de la conduite d'élevage.

- Le taux de mortalité est de 6 % en moyenne pour une durée d'élevage de 8 semaines. A noter également que ce taux varie en fonction de la saison notamment en été où l'on enregistre souvent de fortes chaleurs qui occasionnent une augmentation des mortalités, les éleveurs de poulet n'étant pas équipés en ventilation dynamique pour faire face à cette calamité.

- La consommation d'aliment est actuellement de 4,8 kg pour 1,7 kg de poids vif, soit en moyenne un indice de conversion de 2,7 ce qui est excessif par rapport aux normes obtenues dans les pays développés (1,9 en moyenne).

2-5-2 - PONDEUSES

- Diminution du poids vif à la réforme qui est passé de 2 kg à 1,8 kg par poule en raison de l'utilisation de souches légères plus performantes et moins exigeantes en aliment.

- Le taux de mortalité est actuellement de 8 % en période de démarrage (20 semaines) et 15,6 % en période de production (54 semaines).

- Amélioration de la production moyenne d'œufs par poule et par cycle de production (soit 13 mois) qui est passée de 200 à 238 , 256 puis 264 œufs respectivement pour les périodes 1977-81, 1982-86 , 1987-91 et 1992-1993.

Ce résultat reflète également l'amélioration de la qualité de l'aliment avicole et de la conduite d'élevage.

- La consommation actuelle d'aliment est de 6,9 kg pour le démarrage et 43,8 kg pour la production, ce qui dégage, en moyenne, une quantité de 166 grammes d'aliment par œuf produit et un indice de conversion de 2,8 en tenant compte d'un poids moyen de 60 grammes par œuf, contre une norme européenne de 2,3.

2-5-3 - REPRODUCTEURS

- Le poids vif des reproductrices chair à la réforme est resté inchangé soit 2,5 kg par poule en moyenne. En revanche, pour les reproductrices ponte le poids vif moyen est actuellement de 2 kg par poule contre 2,5 kg au cours des deux dernières décennies. Cette modification est inhérente à l'utilisation de souches de plus en plus légères et performantes.

Pour les reproductrices dinde, le poids vif moyen à la réforme est de 9 kg.

- Les taux de mortalité moyens se situent actuellement autour de 8 % en période de démarrage (24 semaines), 9 % et 10 % en période de production respectivement pour les reproductrices chair (42 semaines) et les reproductrices ponte (46 semaines).

Pour les reproductrices dinde, les mortalités moyennes enregistrées sont de 6,5 % en période de démarrage (27 semaines) et 13,5 % en période de production (28 semaines).

- L'introduction de souches de reproductrices plus performantes ainsi que l'amélioration de la conduite d'élevage et de la qualité de l'aliment avicole se sont traduites par une amélioration des performances des reproductrices.

Ainsi la production d'œufs à couver chair par poule départ est passée de 110 unités durant la dernière décennie à 130 unités actuellement. Celle des œufs à couver ponte a évolué pour la même période de 180 à 210 unités.

Quant au nombre de poussins d'un jour produits par reproductrice, il est actuellement de 100 poussins en moyenne pour la chair et 79 poussins pour la ponte. Les résultats tendent de plus en plus à être améliorés.

Compte tenu de ces performances et de l'aliment consommé par poule départ, la quantité d'aliment par œuf à couver produit est de 348 et 217 grammes respectivement pour la chair et pour la ponte.

2 - 5 - 4 - DINDES DE CHAIR

Les performances d'élevage de dinde de chair et de reproductrices dinde, spéculation relativement récente, sont consignées dans le tableau 7.

2 - 6 - LES SOUCHES AVIAIRES ELEVEES EN TUNISIE

2 - 6 - 1 - SECTEURS CHAIR ET PONTE

Partant de la réglementation en vigueur qui prohibe l'importation de poussins d'un jour chair et ponte, sauf en cas de conjoncture spéciale, les souches

élevées dans ces deux spéculations découlent des souches de reproducteurs importés, à savoir :

a - Reproducteurs chair

- Souches lourdes (donnant des poulets blancs) proportion/cheptel national

HYBRO	(27 %)
ARBOR ACRES	(14 %)
LOHMAN	(10 %)
ROSS 208	(3 %)
SCAN-BRID	(2 %)
SHAVER STARBRO	(35 %)

- Souches naines (donnant des poulets blanc)

VEDETTE	(35 %)
SHAVER MINIBRO	(3 %)

- Souches naines (donnant des Poulets roux)

SHAVER TROPICBRO	(3 %)
------------------	-------

b - Reproducteurs ponte

- Souches produisant des oeufs blancs proportion/cheptel national

BABCOCK B300	(32 %)
SHAVER 2000	(34 %)

- Souches produisant des oeufs roux

HISSEX ROUSSE	(12 %)
SHAVER 579	(10 %)
LOHMAN BROWN	(12 %)

2-4-3 - SECTEUR DINDE

Deux souches de reproducteurs dinde et de dinde de chair sont actuellement élevées en Tunisie : BUT (8 et 9) et HYBRID (TURKEY).

C - ROLE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AVICOLE

I - PRETS ET CREDITS

La contribution de l'état, par l'intermédiaire des crédits FOSDA et des crédits bancaires sur agréments de l'API puis de l'APIA, a été capitale pour la mise au point, l'expansion et la maîtrise du secteur avicole dans le pays.

Comme le montre le tableau 10 en annexe, les crédits FOSDA et les crédits bancaires sur agréments API débloqués aux aviculteurs pour l'acquisition de matériel avicole et de cheptel reproducteur ainsi que pour la construction de poulaillers et d'abattoirs ont atteint 35,430 millions de dinar durant les deux dernières décennies. En considérant que ces crédits représentaient 30,5 % des investissements, le total des investissements réalisés sur crédits FOSDA et sur agréments API serait de 116,360 MD.

Par ailleurs, les investissements réalisés sur agrément APIA ont atteint 21,250 millions de dinars de 1983 à 1993.

Ainsi, le montant total des investissements réalisés en aviculture serait à ce jour de 137,410 millions de dinars environ.

Notons également que les investissements en aviculture ne sont plus considérés comme prioritaires depuis 1990, en raison de la saturation de ce secteur. De ce fait le secteur avicole ne bénéficie plus des crédits et subventions sur FOSDA (décret N° 90-822 du 12 mai 1990 réglementant l'encouragement de l'état au développement de l'agriculture).

II - SUBVENTIONS

Outre les subventions qui représentent 10 % des crédits FOSDA, un des facteurs primordiaux ayant contribué au développement du secteur tout en sauvegardant le pouvoir d'achat du citoyen est la subvention sur l'aliment avicole.

Comme rapporté au tableau 11, cette subvention représentait avant 1982, 67 % à 77 % du prix de revient du maïs et 52 % à 69 % de celui du tourteau de soja.

A partir de l'année 1982, un système de réduction de cette subvention a été entamé en vue d'alléger la charge de la caisse générale de compensation. Ainsi, de 1982 à 1990 le taux de la subvention ne représente plus que 36 % du prix de revient du maïs et 30 % du tourteau de soja.

De 1991 à ce jour, cette subvention est pratiquement annulée pour les deux produits.

D - ROLE DE L'INTERPROFESSION

Par souci de veiller au développement harmonieux du secteur avicole et afin d'intervenir à tous les niveaux de production (planification et suivi des productions, régulation du marché des produits avicoles) le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles (G.I.P.A.) a été créé par la loi n° 84-39 du 23 juin 1984 et est devenu opérationnel en juin 1985.

Le budget du G.I.P.A. est constitué par un fonds spécial du trésor intitulé "Fonds de Stabilisation des Produits Avicoles" créé par la loi de finances n° 83-113 du 30 décembre 1983, et alimenté par des prélèvements de 2 % sur les prix de cession aux utilisateurs du maïs et du tourteau de soja par l'Office des céréales.

L'organisation administrative et financière du G.I.P.A. est régie par le décret N° 894-1396 du 28 novembre 1984. Le Groupement est administré par un conseil d'administration constitué de membres représentant la profession (UTAP, UTICA) et les ministères de tutelle (Economie Nationale et Agriculture). Le conseil d'administration est nommé par un arrêté conjoint des Ministres de l'Economie Nationale et de l'Agriculture et pour une durée de trois ans renouvelable. Le premier conseil d'administration a été nommé par l'arrêté ministériel du 23 mars 1985, et le second, non renouvelé à ce jour, par celui du 29 juin 1988.

Les activités du G.I.P.A. se situent à plusieurs niveaux :

- Participation à l'élaboration de la programmation des productions avicoles au sein d'une commission consultative intitulée "Commission de Programmation des Productions Avicoles" officialisée par décision du Ministère de l'Agriculture en date du 17 novembre 1992. Cette commission établit annuellement les quotas et le calendrier

d'importation des reproducteurs chair et ponte en fonction des besoins nationaux de consommation de viande avicole et d'œufs de consommation.

- Suivi continu des productions de poulets de chair, d'œufs de consommation et de dinde de chair.

- Contrôle des mises en place et des réformes des reproducteurs et des pondeuses.

- Vulgarisation des méthodes modernes de conduite et de production auprès des professionnels.

- Contribution au contrôle de la conformité hygiénique et sanitaire des élevages avicoles.

- Contribution au contrôle qualitatif des aliments avicoles et des matières premières entrant dans leur composition.

- Régulation du marché des produits avicoles par des interventions aussi bien à l'amont (révision des mises en place des reproducteurs, réformes anticipées de reproducteurs et de pondeuses, ponction ou injection d'œufs à couver chair dans le circuit de production ...) qu'à l'aval (abattage et stockage de poulet de chair, stockage d'œufs de consommation ...)

Les interventions du G.I.P.A. depuis sa création sont résumées dans le tableau N° 12 et l'on constate que les principales opérations effectuées portent sur :

- Le stockage de près de 10 millions d'œufs par an en moyenne pour les besoins supplémentaires du mois de Ramadan.

- Le stockage de quantités variables d'œufs par an en période de surproduction. Au cours des dernières années, les quantités stockées ont porté sur 14 millions d'œufs par an en moyenne

- L'abattage et le stockage de près de 400 tonnes de poulet par an en moyenne.

Ces deux dernières opérations servent à approvisionner le marché en période de forte demande, notamment pendant la rentrée scolaire.

E - ANALYSE ECONOMIQUE

- Les coûts de production des produits avicoles ont enregistré une ascension vertigineuse à partir de 1982, date marquant à partir de laquelle les taux de subvention des aliments concentrés ont subi d'importantes diminutions qui se sont poursuivies jusqu'à ce jour.

I - EVOLUTION DES PRIX DU POULET DE CHAIR

- Le kg de poulet de chair vif qui venait à 0,510 D en 1981 a connu une augmentation de près de 28 % en 1982 pour se situer à 0,654 D (tableau 13). L'accroissement du coût à la production a continué sur sa lancée à mesure que diminuait la subvention sur l'aliment. Ainsi, le prix de revient moyen enregistré en 1985 et en 1989 était de respectivement 0,835 D et 1,000 D / kg vif ce qui dégage un accroissement annuel moyen de 4,9 % au cours de la période 1985 - 1989.

- En revanche, et pour la même période les prix de vente à la production ont connu une meilleure évolution (6,7 % par an) permettant de couvrir les charges de production et de dégager un léger bénéfice qui permettait juste à l'éleveur de subsister sans pouvoir renouveler son matériel, généralement vétuste.

- Contrairement aux années 1980, les années 1990 ont été caractérisées par une faible évolution du prix de vente à la production (5,3% par an en moyenne) qui plus est n'était pas à la mesure de l'augmentation du coût de production (8,7 % par an en moyenne). En effet, les prix de revient du kg de poulet vif sont passés de 1,000 D à 1,330 D entre les années 1989 à 1993, soit une augmentation de 250 millimes, pendant que les prix de vente à la production ont évolué pour les mêmes années de 1,100 D à 1,330 D, soit une augmentation de 230 millimes.

II- EVOLUTION DES PRIX DE L'OEUF DE CONSOMMATION

Les prix de l'oeuf de consommation à la production ont évolué de la même façon que ceux du poulet de chair. Au cours de la décennie 1980, les prix de revient de l'oeuf ont évolué de façon moins importante que les prix de vente à la production (3,8 % contre 7 %).

En revanche, de 1989 à 1993, l'évolution du prix de vente à la production a été moins soutenu que celle, du prix de revient (5,9 % contre 6,8 %)

III - VARIATION DES PRIX DES PRODUITS AVICOLES EN FONCTION DE L'OFFRE

L'examen des tableaux 14 et 15 laisse apparaître un anachronisme entre l'offre et la demande de 1985 à 1993. Ce phénomène a un caractère cyclique et est apparent surtout au printemps et en période estivale où l'on enregistre habituellement une baisse de la consommation de produits avicoles, du fait de l'arrivée sur le marché de produits de saison, concomitante d'un excédent de production et il en résulte une baisse des cours du poulet et de l'oeuf jusqu'à des niveaux critiques ne couvrant même pas les charges de production. Cette situation est souvent à l'origine de grandes pertes pour les aviculteurs, notamment les petits d'entre-eux, dont certains se trouvent acculés à fermer leur atelier de production.

En revanche, les saisons d'automne et d'hiver ainsi que le mois de Ramadan se caractérisent par des productions qui ne satisfont pas généralement la demande ce qui imprime aux cours des produits avicoles une augmentation notable avec parfois une flambée des prix. A l'inverse des périodes de faible demande, on assiste dans ce cas à l'arrivée dans le secteur de non professionnels et de marginaux attirés par un profit certain. Cette situation crée une tension sur le marché du poussin d'un jour chair notamment qui devient fortement demandé.

F - FILIERE AVICOLE INDUSTRIELLE

La filière est constituée d'un ensemble d'acteurs économiques produisant, transformant et utilisant le produit et qui doivent partager, s'il existe, un surplus économique découlant de leurs activités.

Dans le cas de l'aviculture industrielle en Tunisie, on peut représenter la filière par les organigrammes rapportés en annexe, et qui mettent en évidence les relations diverses qui existent entre les opérateurs. Dans la plupart des cas, le centre de coordination, de décision se trouve au niveau de la reproduction, sorte d'interface qui interprète et ajuste l'offre à la demande. Dans certains pays, c'est la transformation voire même la distribution qui joue ce rôle.

I - LE POTENTIEL DE PRODUCTION

La répartition régionale du cheptel avicole est très inégale sur l'ensemble du territoire et, en règle générale, les élevages sont implantés tout le long du littoral tunisien à proximité des zones à fortes concentrations urbaines et des zones portuaires dotées d'une infrastructure de base qui leur est favorable et d'un circuit d'écoulement des produits avicoles garanti (tableau 16).

1 - LES ELEVAGES DE REPRODUCTION

- Sur une capacité nationale de 778.000 sujets, les élevages de reproducteurs sont très concentrés dans les régions du Nord-Est et du Centre-Est qui totalisent 93,5 % et 100 % des structures nationales et du cheptel de reproduction respectivement pour la chair et la ponte avec une prédominance pour le Nord-Est (77,5 % des élevages de reproducteurs chair et 87,6 % des élevages de reproducteurs ponte) (tableau 17).

Le Nord-Ouest, et le Centre-Ouest comptent ensemble 6,5 % des élevages de reproducteurs chair.

Compte tenu des productions destinées aussi bien au marché local qu'à l'exportation le taux d'exploitation des bâtiments de reproduction est en moyenne de 63,2 % pour les reproducteurs chair et 69,3 % pour les reproducteurs ponte.

- Pour l'élevage de reproducteurs dinde, les capacités actuelles sont de l'ordre de 47.000 sujets, totalement situées dans la région du Cap-Bon (Nord-Est) et dont seulement 43 % environ sont exploitées.

2 - LES ELEVAGES DE POULET DE CHAIR

L'examen des tableaux 16 et 18 en annexe laisse apparaître que le potentiel national de production de poulets de chair est de 10.115.000 sujets par rotation de 60 jours, soit 37.300.500 sujets par an sur la base d'un nombre moyen de rotations de 3,3 par an.

A l'instar des élevages de reproduction, une grande part de la capacité de production de poulet de chair se trouve concentrée dans les régions du Nord-Est et du Centre-Est, soit 82,4 %. Les gouvernorats de Nabeul, Ben, Arous et Sfax se distinguent dans ces régions puisqu'ils détiennent respectivement 29,4% 18,3 % et 13,6 % du potentiel national de production.

Au cours des dernières années, les productions de poulets de chair ont atteint des moyennes de 31 millions de sujets, ce qui représente un taux d'exploitation des capacités d'élevage installées de près de 83 %.

3 - LES ELEVAGES DE PONDEUSES.

La capacité nationale d'élevage de pondeuses est de 6.062.000 par an (tableau 19).

La carte d'implantation de ces élevages montre une répartition semblable à celle des reproducteurs et des poulets de chair en ce sens que 88,9 % des structures de production sont concentrées dans les régions du Nord-Est et du Centre-Est.

Le gouvernorat de Sfax détient à lui seul près de 38 % des capacités d'élevage de pondeuses suivi par les gouvernorats de Nabeul (15%) et Ben Arous (14%).

4 - LES COUVOIRS

L'accroissement de la demande en poussins d'un jour et la facilité de l'accès des aviculteurs aux crédits (FUSDA et autres) ont entraîné un développement spectaculaire des établissements d'accouaison dont la capacité est passée de 11 millions d'unités en 1976 à 38,5 millions d'unités en 1980 pour se situer actuellement à 145 millions d'unités (tableau 20).

Compte tenu de la production d'œufs à couver, toutes spéculations confondues (marché local et exportation) soit près de 79 millions d'unités, ce potentiel d'incubation est actuellement exploité à raison de 54,5 %.

La capacité d'incubation disponible est répartie sur 21 couvoirs (dont 1 est non fonctionnel : Naassen) et 63,4 % de cette capacité sont implanté dans la région du Nord-Est et 24,7 % dans la région du Centre -Est.

Tous les couvoirs sont exploités en intégration plus ou moins poussée, et on retrouve les schémas suivants :

- Couvoir - élevages de reproducteurs chair.
- Couvoir - élevages de reproducteurs chair et ponte.
- Couvoir - élevages de reproducteurs chair et dinde.

- * Cuvier - élevages de reproducteurs ponte
- * Cuvier - élevages de reproducteurs dinde.

5 - LES ABATTOIRS ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

On compte dans le pays 10 abattoirs industriels de volailles d'une capacité d'abattage de 15.300 sujets par heure, ou encore 91.800 poulets / jour, sur la base d'un poste de 6 heures / jour, soit une capacité annuelle de près de 30 millions de poulets (tableau 21).

Par ailleurs, trois de ces abattoirs traitent la dinde soit de façon exclusive (abattoir El Jenane) soit en alternance avec le poulet (abattoirs de STUPOUL et SOPAT).

La capacité d'abattage de dinde est à l'heure actuelle de 2.200 sujets par heure, ce qui correspond à 13.200 sujets / jour sur la base d'un poste de 6 heures / jour ou encore près de 4,5 millions de dinde / an.

En tenant compte des niveaux moyens actuels de production de poulets et de dindes de chair, soit respectivement 32 millions et 2,3 millions on est en droit de penser que les capacités d'abattage actuelles sont suffisantes et proportionnelles en importance aux différentes zones de production.

Toutefois, on relève le faible taux d'exploitation de ces abattoirs, notamment pour le poulet de chair dont seulement 25 % de notre production y sont acheminés, le reste étant écoulé à l'état vil. En outre, certaines régions à fortes productions de poulets ne sont pas ou sont insuffisamment desservies par des abattoirs (cas des gouvernorats de Bizerte, Kairouan, Sidi Bouzid et Nabeul).

La technique actuelle d'abattage du poulet de chair est basée sur un produit fini prêt à cuire (P.A.C.).

En ce qui concerne la dinde, outre le produit PAC, elle subit une transformation plus élaborée avec une large gamme de charcuterie.

Pour ce qui est des entrepôts frigorifiques destinés à la conservation et au stockage des viandes avicoles et dérivés, on compte dans le pays 6 unités totalisant une capacité de stockage à - 20°C de 3.875 tonnes répartie entre le Nord-Est (80,4 %) et le Centre-Est (19,6 %).

- * Cuvier - élevages de reproducteurs ponte
- * Cuvier - élevages de reproducteurs dinde.

5 - LES ABATTOIRS ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

On compte dans le pays 10 abattoirs industriels de volailles d'une capacité d'abattage de 15.300 sujets par heure, ou encore 91.800 poulets / jour, sur la base d'un poste de 6 heures / jour, soit une capacité annuelle de près de 30 millions de poulets (tableau 21).

Par ailleurs, trois de ces abattoirs traitent la dinde soit de façon exclusive (abattoir El Jenane) soit en alternance avec le poulet (abattoirs de STUPOUL et SOPAT).

La capacité d'abattage de dinde est à l'heure actuelle de 2.200 sujets par heure, ce qui correspond à 13.200 sujets / jour sur la base d'un poste de 6 heures / jour ou encore près de 4,5 millions de dinde / an.

En tenant compte des niveaux moyens actuels de production de poulets et de dindes de chair, soit respectivement 32 millions et 2,3 millions on est en droit de penser que les capacités d'abattage actuelles sont suffisantes et proportionnelles en importance aux différentes zones de production.

Toutefois, on relève le faible taux d'exploitation de ces abattoirs, notamment pour le poulet de chair dont seulement 25 % de notre production y sont acheminés, le reste étant écoulé à l'état vil. En outre, certaines régions à fortes productions de poulets ne sont pas ou sont insuffisamment desservies par des abattoirs (cas des gouvernorats de Bizerte, Kairouan, Sidi Bouzid et Nabeul).

La technique actuelle d'abattage du poulet de chair est basée sur un produit fini prêt à cuire (P.A.C.).

En ce qui concerne la dinde, outre le produit PAC, elle subit une transformation plus élaborée avec une large gamme de charcuterie.

Pour ce qui est des entrepôts frigorifiques destinés à la conservation et au stockage des viandes avicoles et dérivés, on compte dans le pays 6 unités totalisant une capacité de stockage à - 20°C de 3.875 tonnes répartie entre le Nord-Est (80,4 %) et le Centre-Est (19,6 %).

II- LES STRUCTURES DE PRODUCTION

Le secteur de l'élevage avicole comprend plusieurs opérateurs de taille variable, liés la plupart les uns aux autres par des motifs d'intérêt mutuel. Ces opérateurs sont représentés par :

- Les grandes sociétés
- Les organismes étatiques
- Les aviculteurs

1 - LES GRANDES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Ces sociétés, en nombre limité, étaient au départ à l'origine de l'évolution de l'élevage avicole industriel. Leur activité intéressait au départ essentiellement le secteur de la production. Plus tard, elles se sont créé une grande clientèle par la création de nombreuses vocations chez même des personnes n'ayant aucune tradition en aviculture. Ces sociétés se sont transformées petit à petit en prestataires de services en fournissant aux aviculteurs tout ce qui est nécessaire à l'édification d'un atelier de production, échappant ainsi aux risques de l'élevage. Certaines de ces sociétés vivent actuellement en état d'intégration totale, allant du couvoir jusqu'à l'abattoir, le conditionnement, la commercialisation des produits avicoles, voire même la fabrication et la vente de produits vétérinaires et notamment ceux destinés à l'aviculture. La survie de ces sociétés est en relation directe avec le maintien du plus grand nombre possible d'aviculteurs en activité, surtout les plus gros d'entre-eux avec lesquels elles entretiennent des relations privilégiées : avances, crédits, facilités etc ...

2 - LES ORGANISMES ÉTATIQUES

Il s'agit de l'O.T.D., la SOCELTA et la SO7AVI. Ces organismes sont impliqués directement dans la production de poulet de chair et d'œufs de consommation voire même du poussin d'un jour. Leur activité est planifiée et leurs produits commercialisés directement sur le marché. Avant la création du G.I.P.A., ces organismes étatiques intervenaient parfois pour réguler l'approvisionnement du marché et stabiliser les cours.

3 - LES AVICULTEURS

Les éleveurs de différentes tailles sont classés selon l'importance de l'infrastructure d'élevage dont ils disposent.

II- LES STRUCTURES DE PRODUCTION

Le secteur de l'élevage avicole comprend plusieurs opérateurs de taille variable, liés la plupart les uns aux autres par des motifs d'intérêt mutuel. Ces opérateurs sont représentés par :

- Les grandes sociétés
- Les organismes étatiques
- Les aviculteurs

1 - LES GRANDES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Ces sociétés, en nombre limité, étaient au départ à l'origine de l'évolution de l'élevage avicole industriel. Leur activité intéressait au départ essentiellement le secteur de la production. Plus tard, elles se sont créé une grande clientèle par la création de nombreuses vocations chez même des personnes n'ayant aucune tradition en aviculture. Ces sociétés se sont transformées petit à petit en prestataires de services en fournissant aux aviculteurs tout ce qui est nécessaire à l'édification d'un atelier de production, échappant ainsi aux risques de l'élevage. Certaines de ces sociétés vivent actuellement en état d'intégration totale, allant du couvoir jusqu'à l'abattoir, le conditionnement, la commercialisation des produits avicoles, voire même la fabrication et la vente de produits vétérinaires et notamment ceux destinés à l'aviculture. La survie de ces sociétés est en relation directe avec le maintien du plus grand nombre possible d'aviculteurs en activité, surtout les plus gros d'entre-eux avec lesquels elles entretiennent des relations privilégiées : avances, crédits, facilités etc ...

2 - LES ORGANISMES ÉTATIQUES

Il s'agit de l'O.T.D., la SOCELTA et la SO7AVI. Ces organismes sont impliqués directement dans la production de poulet de chair et d'œufs de consommation voire même du poussin d'un jour. Leur activité est planifiée et leurs produits commercialisés directement sur le marché. Avant la création du G.I.P.A., ces organismes étatiques intervenaient parfois pour réguler l'approvisionnement du marché et stabiliser les cours.

3 - LES AVICULTEURS

Les éleveurs de différentes tailles sont classés selon l'importance de l'infrastructure d'élevage dont ils disposent.

3 - 1 - Les gros aviculteurs

Il s'agit d'aviculteurs ayant des élevages dont la taille dépasse 10.000 poulets de chair par rotation ou 10.000 pondeuses en élevage. Leur nombre est actuellement de 322 soit près de 20 % de l'ensemble des aviculteurs dans le pays. Ces gros aviculteurs détiennent environ 34 % de la production de poulets de chair. Ils ont tous bénéficié des crédits FOSDA pour monter leurs élevages. Ces aviculteurs ont dans la plupart des cas intégré leurs élevages avec l'implantation d'une unité de fabrication d'aliment. Autrement, ils travaillent en relation étroite et continue avec les couvoirs et les usines d'aliment et bénéficient de leur part de facilités et d'avantages de diverses natures.

Ce sont en général des personnes qui se sont spécialisées en aviculture et qui ont acquis par la pratique une solide expérience en matière de conduite d'élevage.

En période de crise du secteur, ce sont naturellement eux qui subissent les plus grosses pertes.

3 - 2 - Les moyens aviculteurs

Ces aviculteurs ont une capacité de production variant de 5.000 à 10.000 poulets de chair par bande ou de 5.000 à 10.000 pondeuses en élevage. Leur nombre est de 262 éleveurs soit près de 16,5 % de la totalité des aviculteurs, et ils détiennent près de 15 % de la production de poulets de chair.

Un grand nombre d'entre eux ont également bénéficié des crédits FOSDA pour la constitution de leur élevage. Cette catégorie comprend aussi bien de véritables éleveurs que des personnes exerçant d'autres activités (commerçants, professions libérales etc ...) Leur production, surtout en poulet de chair, est irrégulière et est influencée par la fluctuation du marché. Ils dépendent pour la plupart des grandes sociétés avicoles privées qui les approvisionnent en matériel et en produits d'élevage.

3 - 3 - Les petits aviculteurs

Il s'agit d'aviculteurs dont la capacité de production se situe à un niveau variant de 1.000 à 5.000 poulets de chair par bande ou de 1.000 à 5.000 poules pondeuses en élevage.

Leur nombre est actuellement de près d'un millions aviculteurs, soit 53,5 % de l'ensemble des aviculteurs, et ils détiennent 51 % de la production de poulets de chair.

Très peu de ces éleveurs ont bénéficié de crédits FOSDA. La plupart ont eu recours à leurs propres fonds pour monter leur élevage. Ils élèvent leur cheptel, notamment de poulets de chair, souvent dans des bâtiments vétustes réaménagés, voire même des serres.

Les petits aviculteurs constituent la clientèle de choix que se disputent les grandes sociétés d'élevage et les couvoirs qui utilisent de multiples moyens de sollicitation afin d'écouler toutes sortes de leurs produits.

L'absence de maîtrise des techniques d'élevage par les éleveurs de cette catégorie diminue la productivité de leur élevage et augmente leurs charges de production à un niveau anormal. En outre, ils sont souvent la cause et les victimes des périodes de surproduction génératrices des chutes de cours à la production.

G - PROBLEMATIQUE DU SECTEUR AVICOLE

L'évolution spectaculaire du secteur avicole a été malheureusement accompagnée de problèmes d'ordre technique, organisationnel et institutionnel constituant un frein à un développement harmonieux du secteur et à l'optimisation économique des productions.

I - PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE

1 - L'habitat

Les bâtiments d'élevage tels qu'ils existent sont en majorité conçus et aménagés sans obéir aux critères techniques requis en matière d'implantation, d'isolation, de ventilation et d'équipement.

Ceci est de nature à compromettre les conditions de confort nécessaires à l'animal pour lui permettre d'extérioriser au maximum son potentiel de production d'où une baisse sensible des rendements technico-économiques pour l'éleveur.

Leur nombre est actuellement de près d'un millions aviculteurs, soit 53,5 % de l'ensemble des aviculteurs, et ils détiennent 51 % de la production de poulets de chair.

Très peu de ces éleveurs ont bénéficié de crédits FOSDA. La plupart ont eu recours à leurs propres fonds pour monter leur élevage. Ils élèvent leur cheptel, notamment de poulets de chair, souvent dans des bâtiments vétustes réaménagés, voire même des serres.

Les petits aviculteurs constituent la clientèle de choix que se disputent les grandes sociétés d'élevage et les couvoirs qui utilisent de multiples moyens de sollicitation afin d'écouler toutes sortes de leurs produits.

L'absence de maîtrise des techniques d'élevage par les éleveurs de cette catégorie diminue la productivité de leur élevage et augmente leurs charges de production à un niveau anormal. En outre, ils sont souvent la cause et les victimes des périodes de surproduction génératrices des chutes de cours à la production.

G - PROBLEMATIQUE DU SECTEUR AVICOLE

L'évolution spectaculaire du secteur avicole a été malheureusement accompagnée de problèmes d'ordre technique, organisationnel et institutionnel constituant un frein à un développement harmonieux du secteur et à l'optimisation économique des productions.

I - PROBLEMES D'ORDRE TECHNIQUE

1 - L'habitat

Les bâtiments d'élevage tels qu'ils existent sont en majorité conçus et aménagés sans obéir aux critères techniques requis en matière d'implantation, d'isolation, de ventilation et d'équipement.

Ceci est de nature à compromettre les conditions de confort nécessaires à l'animal pour lui permettre d'extérioriser au maximum son potentiel de production d'où une baisse sensible des rendements technico-économiques pour l'éleveur.

1 - 1 - IMPLANTATION

- nombreux bâtiments d'élevage sont implantés de façon concentrée et exigus dans les périmètres communaux ce qui les expose à diverses maladies outre les problèmes d'environnement qu'ils occasionnent.

- d'autres bâtiments sont isolés et ne disposent pas du minimum d'infrastructure rendant difficile l'approvisionnement de l'éleveur en intrants et l'écoulement de ses produits.

- Par ailleurs, au sein d'une même exploitation on relève de nombreux cas de non respect de la distance minimale requise entre les bâtiments, soit 30 mètres en moyenne.

1 - 2 - ISOLATION ET VENTILATION

En règle générale, la plupart des bâtiments d'élevage, construits durant les années 1970 et au début des années 1980, sont construits en matériaux peu isolants et leur toiture est hétéroclite (30 % en tôle, 32 % en voûte, 18 % en dalle, 17% en éternit, 3 % en serre d'après une enquête réalisée en 1986 par la D.P.S.A.E. (Ministère de l'Agriculture).

- Quant au système de ventilation utilisé, il est le plus souvent de type statique avec des ouvertures d'une superficie généralement inférieure aux normes.

- Ces défaillances exposent les élevages à de grandes pertes notamment en période de fortes chaleurs.

1 - 3 - EQUIPEMENTS

L'analyse de la situation actuelle fait ressortir les points suivants :

- Les équipements d'élevage acquis sur crédits FOSDA ou bancaires datent souvent du démarrage de l'aviculture industrielle et sont actuellement vétustes et ne répondent pas aux exigences technologiques modernes.

- En outre, aucun crédit pour le renouvellement du matériel avicole n'a été inscrit dans les encouragements à ce secteur.

- Certains éleveurs de poulet de chair ne respectent pas les normes d'équipements nécessaires à une conduite rationnelle de leurs élevages (mangeoires et abreuvoirs en nombre insuffisant).

- Ces carences ont un impact direct sur le produit puisqu'elles se traduisent par des problèmes d'hétérogénéité, d'entassement voire de mortalités, et donc une mauvaise rentabilité.

2 - L'ELEVEUR

Le secteur avicole souffre encore d'insuffisance de technicité des éleveurs notamment ceux du poulet de chair.

En effet, dans cette catégorie d'éleveurs, certains ignorent les règles les plus élémentaires en matière de conduite d'élevage, d'hygiène et de santé animale et aucun encadrement technique n'est mis à leur disposition.

3 - L'ALIMENT

Ce secteur reste caractérisé par :

- Une dépendance quasi-totale vis à vis de l'étranger en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières (maïs, tourteau de soja, CMV) lesquelles sont de qualité très variable et souvent médiocre.

- L'insuffisance voire l'absence de contrôle des matières premières et des produits finis.

Cette situation est étroitement liée à la carence en laboratoires d'analyse et à la faible efficacité du laboratoire de référence (ENMV) en raison du manque de moyens et d'équipements.

- L'insuffisance des structures de stockage des matières premières et des produits finis. En outre, la répartition actuelle des structures existantes, où le stockage est souvent effectué dans de mauvaises conditions, n'est pas équilibrée par rapport aux régions de production avicole ; ceci est à l'origine de problèmes d'approvisionnement (ruptures fréquentes) et de baisse des performances (mauvais indices de conversion, retards de croissance et chutes de ponte).

- Le manque d'intérêt pour la recherche de matières premières locales susceptibles de substituer en partie le maïs et le tourteau de soja dans la composition des aliments. En effet, le développement et l'incorporation des matières premières locales dans les aliments avicoles présentent de multiples avantages : atténuation de notre dépendance vis à vis de l'étranger, amélioration du taux d'intégration des productions avicoles et donc de notre balance des paiements, diminution du coût de production des produits avicoles.

4 - L'HYGIENE ET LA SANTE ANIMALE.

- Toute l'information disponible actuellement permet de signaler que les pertes par mortalité et morbidité sont très lourdes notamment chez les petits et moyens aviculteurs. Ces derniers méconnaissent dans leur grande majorité les règles d'hygiène et de la santé animale telles que régies par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1983. Pour cette raison, leurs poulaillers constituent de véritables réservoirs de microbes et contribuent pour une large part à la contamination du milieu.

- On retrouve la même situation de non respect de la réglementation en vigueur au niveau des élevages de reproducteurs et des couvoirs (arrêté ministériel du 17 juin 1982).

- Cette situation est aggravée par les facteurs suivants :

- Absence de moyens et de procédures de contrôle aux frontières des produits importés (contrôles non systématiques, cahier des charges inexistant) favorisant ainsi l'introduction de maladies dans le pays.

- Insuffisance du contrôle hygiénique et sanitaire officiel dont les moyens humains et matériels restent encore carencés.

- Carence du laboratoire nationale de référence (IRVT) et des laboratoires régionaux en moyens humains et matériels (équipements, réactifs) les rendant incapables d'assurer systématiquement les analyses même les plus courantes et les acculant à recourir à l'étranger pour certaines opérations de diagnostic.

- Insuffisance de l'effectif de médecins vétérinaires spécialisés en aviculture.

- Utilisation irrationnelle et abusive des médicaments par les éleveurs qui s'approvisionnent directement aux pharmacies sans recourir au médecin vétérinaire.

- Le manque d'intérêt pour la recherche de matières premières locales susceptibles de substituer en partie le maïs et le tourteau de soja dans la composition des aliments. En effet, le développement et l'incorporation des matières premières locales dans les aliments avicoles présentent de multiples avantages : atténuation de notre dépendance vis à vis de l'étranger, amélioration du taux d'intégration des productions avicoles et donc de notre balance des paiements, diminution du coût de production des produits avicoles.

4 - L'HYGIENE ET LA SANTE ANIMALE.

- Toute l'information disponible actuellement permet de signaler que les pertes par mortalité et morbidité sont très lourdes notamment chez les petits et moyens aviculteurs. Ces derniers méconnaissent dans leur grande majorité les règles d'hygiène et de la santé animale telles que régies par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1983. Pour cette raison, leurs poulaillers constituent de véritables réservoirs de microbes et contribuent pour une large part à la contamination du milieu.

- On retrouve la même situation de non respect de la réglementation en vigueur au niveau des élevages de reproducteurs et des couvoirs (arrêté ministériel du 17 juin 1982).

- Cette situation est aggravée par les facteurs suivants :

- Absence de moyens et de procédures de contrôle aux frontières des produits importés (contrôles non systématiques, cahier des charges inexistant) favorisant ainsi l'introduction de maladies dans le pays.

- Insuffisance du contrôle hygiénique et sanitaire officiel dont les moyens humains et matériels restent encore carencés.

- Carence du laboratoire nationale de référence (IRVT) et des laboratoires régionaux en moyens humains et matériels (équipements, réactifs) les rendant incapables d'assurer systématiquement les analyses même les plus courantes et les acculant à recourir à l'étranger pour certaines opérations de diagnostic.

- Insuffisance de l'effectif de médecins vétérinaires spécialisés en aviculture.

- Utilisation irrationnelle et abusive des médicaments par les éleveurs qui s'approvisionnent directement aux pharmacies sans recourir au médecin vétérinaire.

- Le manque d'intérêt pour la recherche de matières premières locales susceptible de substituer en partie le maïs et le sorgho dans la composition des aliments. En effet, le développement et l'incorporation des matières premières locales dans les aliments avicoles présentent de multiples avantages : atténuation de notre dépendance vis à vis de l'étranger, amélioration du taux d'intégration des productions avicoles et donc de notre balance des paiements, diminution du coût de production des produits avicoles.

4 - L'HYGIENE ET LA SANTE ANIMALE

- Toute l'information disponible actuellement permet de signaler que les pertes par mortalité et morbidité sont très lourdes notamment chez les petits et moyens aviculteurs. Ces derniers méconnaissent dans leur grande majorité les règles d'hygiène et de la santé animale telles que régies par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1983. Pour cette raison, leurs poulaillers constituent de véritables réservoirs de microbes et contribuent pour une large part à la contamination du milieu.

- On retrouve la même situation de non respect de la réglementation en vigueur au niveau des élevages de reproducteurs et des couvoirs (arrêté ministériel du 17 juin 1982).

- Cette situation est aggravée par les facteurs suivants :

- Absence de moyens et de procédures de contrôle aux frontières des produits importés (contrôles non systématiques, cahier des charges inexistant) favorisant ainsi l'introduction de maladies dans le pays.

- Insuffisance du contrôle hygiénique et sanitaire officiel dont les moyens humains et matériels restent encore carencés.

- Carence du laboratoire nationale de référence (IRVT) et des laboratoires régionaux en moyens humains et matériels (équipements, réactifs) les rendant incapables d'assurer systématiquement les analyses même les plus courantes et les acculant à recourir à l'étranger pour certaines opérations de diagnostic.

- Insuffisance de l'effectif de médecins vétérinaires spécialisés en aviculture.

- Utilisation irrationnelle et abusive des médicaments par les éleveurs qui s'approvisionnent directement aux pharmacies sans recourir au médecin vétérinaire.

Toutes ces insuffisances se répercutent sur la santé du cheptel qui accuse de lourdes pertes outre le danger qu'il présente pour la santé publique.

A ce titre, les mortalités occasionnées par la maladie de Gumboro ont atteint 25 % dans certains élevages de poulets de chair et des cas de toxo-infection salmonellique à *Salmonella enteritidis* ont été signalés.

II- PROBLEMES D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET STRUCTUREL

Le secteur avicole fait l'objet d'un encadrement avant-gardiste par rapport à d'autres secteurs. Ainsi, outre les instances de l'autorité de tutelle (DGPA - IRVT - ENMV et CPRA) Le secteur avicole bénéficie d'un encadrement interprofessionnel (GIPA) et d'un encadrement professionnel (FNA- UTAP).

Toutefois et en dépit de ces acquis, la profession se débat encore dans des problèmes d'organisation tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation et qui sont la résultante de plusieurs facteurs :

- Absence de carte professionnelle d'aviculteur
- Insuffisance ou absence de groupements d'aviculteurs
- Absence d'intégration horizontale entre les différents opérateurs dans le secteur
- Désorganisation des circuits de commercialisation des produits finis

1 - LA CARTE PROFESSIONNELLE D'AVICULTEUR

L'instauration de la carte professionnelle d'aviculteur présente de nombreux avantages et pour l'éleveur et pour l'organisation du secteur en général. Cette carte permettra en effet :

- D'identifier les vrais professionnels tout en écartant les marginaux.
- D'organiser l'approvisionnement des éleveurs en divers intrants et notamment en poussins d'un jour dont la distribution sera mieux canalisée dans le cadre de l'équilibre régional.
- De préparer le terrain au regroupement des aviculteurs en coopératives de service qui pourront s'articuler autour des abattoirs au sein d'une intégration horizontale.

2 - LES GROUPEMENTS D'AVICULTEURS

- Le groupement des aviculteurs en coopératives de services et autres sociétés présente de nombreux avantages :

- Facilités d'approvisionnement en intrants, avec possibilités d'achats groupés
- Maîtrise des techniques d'élevage, notamment sur le plan sanitaire, et par conséquent compression des coûts de production.
- Possibilités d'intégration horizontale autour d'abattoirs et de centres de conditionnement contribuant ainsi à la régulation du marché, à la maîtrise sanitaire des élevages avicoles par l'arrêt de la vente du poulet vif et à l'amélioration de la qualité du produit commercialisé.

Depuis 1980, trois coopératives de service ont été créées respectivement à Sfax (CORAVIS), Nabeul (CAVICAB) et Monastir (ETTANMIA).

- Ces coopératives sont encore au stade de démarrage en matière d'organisation, de production et de commercialisation des produits, et d'intégration.

Dans le cadre de l'encouragement de l'état au regroupement des aviculteurs, ces coopératives ont bénéficié de quotas de reproducteurs chair en vue de leur permettre de satisfaire leurs besoins en poussin.

L'activité de ces coopératives se limite actuellement à l'approvisionnement de leurs adhérents en poussin d'un jour chair.

3 - LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La distribution des produits avicoles a pendant longtemps été caractérisée par une situation très anarchique résultant d'un manque d'intégration horizontale chez la plupart des producteurs. Ce manque d'intégration, la situation actuelle des circuits de distribution, la structure des prix, l'absence de classification des produits ajoutée à une infrastructure (abattoirs ou centres de conditionnement des oeufs) inadéquate à travers le pays font que la commercialisation reste le principal souci de l'éleveur à certaines périodes de l'année.

La situation actuelle du marché des produits avicoles ne profite ni au producteur ni encore moins au consommateur. La transparence des prix en période de surproduction est inexistante.

3 - 1 - SECTEUR DU POULET DE CHAIR

C'est le secteur qui souffre le plus du manque d'organisation. La majeure partie de la production est entre les mains de petits et moyens producteurs non spécialisés. Ces derniers, ne sont généralement pas dotés des moyens adéquats au niveau de la production et encore moins au niveau de la commercialisation. Ils sont par conséquent totalement dépendants des acheteurs de vif, les intermédiaires en l'occurrence. A l'exception du groupe POULINA, de l'Office des Terres Domaniales, de la SOCELTA très peu de producteurs de poulet ont un degré d'intégration. Certaines formes d'intégration ont fait leur apparition autour d'abattoirs (comme la SAVIMO, STUPOUL, SOPAT) et serviront à coup sûr d'exemple pour le secteur dans le futur.

Le schéma des circuits de commercialisation du poulet simplifié laisse apparaître que 75 % environ de la production se vend à l'état vif contre 25 % seulement qui transite par les abattoirs (cf. schéma 1 en annexe).

3 - 1 - 1 - LES CIRCUITS DU POULET VIF

Dominés par la vente directe à l'intermédiaire au lieu de production, ces circuits sont aussi simples que compliqués. Les intermédiaires sont des personnes possédant des moyens financiers et des moyens de transport importants. Ils ont chacun leur zone de distribution bien circonscrite. L'opération de distribution consiste à livrer tous les jours un petit nombre de cageots de poulet à des points de vente de vif ou à des tueries traditionnelles qui sont en majorité les fournisseurs des rôtisseries, ou des restaurants populaires.

Un certain nombre des points de vente sont la propriété des producteurs, et la plupart appartiennent à des intermédiaires. Les producteurs devenus intermédiaires et inversement (intermédiaires devenus aviculteurs) est une situation de plus en plus courante.

Les schémas de commercialisation sont donc très variés et il est difficile à l'heure actuelle de déterminer les proportions de chaque catégorie du circuit. Les pénuries de poussins enregistrées lors des deux dernières années ont créé des

conversions dans tous les sens, et notamment vers la spéculation du dindonneau, comme c'est le cas des aviculteurs du Sahel et de Sfax.

D'autres personnes, sont devenues des intermédiaires très importants entre la Libye et la Tunisie depuis l'ouverture du marché en 1988. Les entrées de volailles (dindonneaux, dindonneaux démarrés de 1 mois, poules pondeuses de réforme et même poulets de chair) ont été tolérées à certaines périodes.

3 - 1 - 2 - LES CIRCUITS DU POULET ABATTU

L'infrastructure d'abattage est devenue assez importante à l'heure actuelle. La consommation du poulet tué prend de plus en plus d'ampleur auprès des collectivités, des restaurants, des hôtels, des rôtisseries et surtout auprès du consommateur (jeunes ménages).

Parmi ces abattoirs, la SOMEZ possède le plus grand nombre de points de vente (300 environ,) et constitue l'exemple le plus édifiant d'une distribution organisée. Les points de vente de la SOMEZ ont connu un essor considérable en raison d'une gamme très large de produits (dérivés de la dinde et du poulet, lapins, oeufs, etc ...) Une unité importante a été créée à Sfax (STUPOUL) depuis une année et s'est orientée vers un système de distribution au détail bien élaboré (50 points de vente environ). D'autres abattoirs se sont spécialisés dans les marchés publics (OTD Enfida, et SOCELTA). D'autres petites unités d'abattage (SOPAT, SAVIMO, TRABELSI) ont leurs propres circuits de distribution (hôtels, rôtisseries, restaurants, points de vente....).

En 1993, les abattages enregistrés dans les abattoirs industriels représentent 8.800 Tonnes de poulets (tableau 22).

3 - 2 - SECTEUR DE LA DINDE

La spéculation de la viande de dinde a connu un essor considérable au cours des trois dernières années. En dehors de la SOMEZ, la STUPOUL et la SOPAT, qui sont trois sociétés organisées détenant un abattoir et un atelier de découpe et de charcuterie, un grand nombre d'éleveurs de poulet de chair se sont convertis en éleveurs de dinde.

En 1993, on a enregistré 10.700 Tonnes de viande de dinde ayant transité par les abattoirs et 1.100 tonnes ayant été transformées en charcuterie (tableau 22).

3 - 2 - 1 - CIRCUIT DE LA DINDE A L'ETAT VIF

Cette spéculation s'est développée notamment dans la région du Sahel et depuis quelque temps dans la région de Sfax. Un certain nombre de producteurs de dinde s'approvisionnent en dindonneaux démarrés âgés de 1 mois. Ces aviculteurs, ont connu des fortunes diverses ; plusieurs d'entre eux ont su trouver des circuits de distribution : points de vente de dinde découpée, boucheries de viande rouge, etc ... Certains sont même parvenus à s'intégrer autour des sociétés organisées en leur vendant leur production. D'autres ont éprouvé de grandes difficultés dans la vente de leurs produits.

3 - 2 - 2 - CIRCUIT ORGANISE DE LA DINDE

Ce secteur dominé par le groupe POULINA depuis le début des années 80, a vu la concurrence de deux autres sociétés qui détiennent un abattoir (SOPAT, et STUPOUL).

Ces sociétés n'ont en général pas de problèmes de vente puisqu'elles contractent des marchés importants auprès des collectivités, des hôtels, des restaurants et détiennent de nombreux points de vente. La gamme de leurs produits varie des produits de découpe standardisée aux produits de charcuterie.

3 - 3 - SECTEUR DE LA PONDEUSE.

Ce secteur est très particulier, puisque la poule de réforme est presque exclusivement destinée à la vente à l'état vif. Le circuit le plus important est représenté par les marchés hebdomadaires et en particulier dans les régions du centre ouest. Des intermédiaires opérant dans ces régions sont spécialisés dans la vente des réformes de poules pondeuses et des reproducteurs. Ce type de volaille se vend à la pièce et non au kilogramme et les souches lourdes sont beaucoup plus prisées par les consommateurs que les souches légères.

Certains restaurants s'approvisionnent auprès de tueries qui abattent des poules pondeuses de réforme ou auprès du GIPA qui détient des stocks de ce type de viande à certaines périodes de l'année.

3 - 4 - SECTEUR DE L'OEUF DE CONSOMMATION

Le secteur de l'oeuf de consommation, bien que mieux structuré que celui du poulet de chair au niveau de la production, souffre encore de l'absence d'organisation

et d'intégration horizontale. Il n'existe encore aucun centre de collecte et de conditionnement des œufs en Tunisie. Malgré la présence d'entrepôts pour des stockage conjoncturels (Ramadan, surproduction) le circuit de vente n'utilise pas le froid.

La majeure partie de la production est gérée par les intermédiaires qui sont en même temps les transporteurs, les grossistes et souvent les distributeurs (semi-grossistes).

Le circuit de distribution, à proprement parler, n'est organisé que chez certains producteurs. Là encore on retrouve la SONEZ qui dispose d'un circuit assez échelonné avec de nombreux points de vente qui desservent une clientèle habitée. Plus... ailleurs, notamment dans la région de Sfax, ont leur propre circuits de distribution. Ils possèdent des moyens de transport assez importants pour vendre une grande partie de leur production à un bon prix. Ils dépendent beaucoup moins des intermédiaires mais leur tâche est considérable en matière de distribution, de recouvrement etc ...

EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE VIANDES
AU COURS DES VI^e - VII^e - et VIII^e PLANS

TABLEAU 1

Viande en Tonnes

ANNEES	VI ^e PLAN					VII ^e PLAN					VIII ^e PLAN	
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
TOTAL VIANDES (Mettres + Abats)	116.180	101.595	112.300	117.815	123.608	129.800	134.733	138.254	142.050	142.812	154.076	168.200
VIANDE DE												
VOLAILLES	51.800	37.500	43.000	41.200	42.800	43.200	47.100	51.400	53.800	52.200	59.800	66.000
Part de la viande de volailles en %	45	37	38	35	35	33	35	37	38	37	39	39

EXPORTATIONS DES PRODUITS AVICOLES

TABEAU 2

ANNEE	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	TOTAL
Poulettes démarrées ponte	1.635.559	1.108.306	2.449.823	1.401.210	618.518	480.278	1.310.127	8.701.819
Poussins d'un jour ponte	-	8.978	803.400	810.000	3.006.887	2.724.560	4.405.834	11.788.857
Dindonneaux d'un jour	-	-	49.368	-	-	-	842.715	892.083
Poussins reproducteurs chair (femelles)	-	-	-	-	-	219.050	287.725	486.775
Oeufs à couver chair	3.000.000	-	-	-	2.638.800	3.003.840	14.351.320	22.993.960
Oeufs à couver ponte	324.008	21.600	-	-	-	-	-	345.608
Foie gras (en kg)	-	222	1.634	-	-	-	-	1.856

EVOLUTION DES CAPACITES DE PRODUCTION DE LA FILIERE AVICOLE

1984 - 1994

Unité = 1.000

TABEAU 3

Région	Poulets de chair (Par rotation)		Pondeuses		Reproducteurs		Couvons (OAC/semaine)		Abattoirs (Sujets/Heures)	
	1984	1994	1984	1994	1984	1994	1984	1994	1984	1994
N.E.	3.605	5.065	1.881	2.909	535	603	1026	1.769	7.350	9.300
C.E.	1.950	2.651	950	2.480	36	124	606	688	1.200	7.000
NO	414	440	314	364	24	36	268	268	1.200	1.200
CO	526	1204	8	45	0	15	0	57	0	0
S	179	535	113	264	0	6	0	0	0	0
	6.675	10.115	3.266	6.062	595	778	1.900	2.782	9.750	17.500

NE (Nord Est) Gouvernorats de : Tunis, Ariana, Ben Arous, Bizerte, Nabeul, Zaghouan

CE (Centre Est) Gouvernorats de : Sfax, Monastir, Sousse, Mahdia.

NO (Nord Ouest) Gouvernorats de : Jendouba, Béja, Siliana, le Kef

CO (Centre Ouest) Gouvernorats de : Sidi Bouzid, Kairouan, Kasserine

S (Sud) Gouvernorats de : Gafsa, Gabès, Médenine, Tataouine, Kebili

LES EFFECTIFS AVICOLES

TABLEAU 4

EFFECTIFS (x1000)

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	ALZIL Annual MYXIN	1990	1991	1992	1993	ALZIL Annual MYXIN
Reproducteurs																
- Chair	180	176	190	130	170	210	234	204	193	197	+ 2,9%	229	209	222	229	+ 4%
- Ponde	25	26	28	32	36	39	36	37	40	41	+ 7%	44	41	41	31	- 6%
- Dinde									8	9	+ 50%	13	15	14	17	+ 22%
Animaux de production																
- Poulet de chair	25000	29800	34000	22000	25000	24500	24500	25000	27500	28500	+ 1,3%	31000	28500	30500	32500	+ 3,3%
- Pondeuses	2600	2900	3063	3303	3609	3700	3514	3024	3881	3440	+ 3,5%	3612	4160	3870	3250	- 1,4%
- Dinde de chair						221	200	264	502	738	+ 58,5%	850	950	1570	2345	+ 54%

EVOLUTION DES PRODUCTIONS AVICOLES EN TUNISIE

TABEAU 6

ANNEES	VIANDES AVICOLES (Tonnes)	OEUFs DE CONSOMMATION (Millions d'unités)
1972	12800	240
1973	13500	272
1974	15800	280
1975	10000	320
1976	20300	376
1977	24800	490
1978	29000	510
1979	34500	600
Moyenne 1972 - 1979	20.100	386
Accroissement annuel moyen	+ 24,2%	+ 21,4%
1980	41500	640
1981	40000	715
1982	51900	856
1983	37500	929
1984	43000	1010
1985	41200	1032
1986	42800	995
1987	43200	931
1988	47100	1130
1989	51400	1029
Moyenne 1980 - 1989	43.940	927
Accroissement annuel moyen	+ 4,9%	+ 6,7%
1990	53600	1060
1991	52200	1173
1992	59600	1080
1993	65000	964
Moyenne 1990 - 1993	57600	1072
Accroissement annuel moyen	+ 7,1%	- 3,3%

PRODUCTIONS DE VIANDES AVICOLES

ANNEES 1991 - 1992 - 1993

TABLEAU 6

Quantité : En Tonnes

Type de Production	1991		1992		1993		MOYENNE	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Poulet de chair	37 600	72	38 550	64,7	41 400	63,4	39 180	66,4
Dinde de chair	4 700	9	8 050	13,5	11 800	18,1	8 180	13,9
Réformes et secteur traditionnel	9 900	19	13 000	21,8	12 050	18,5	11 650	19,7
TOTAL	52 200	100	59 600	100	65 250	100	59 010	100

PRODUCTIONS DE VIANDES AVICOLES

ANNEES 1991 - 1992 - 1993

TABLEAU 6

Quantité : En Tonnes

Type de Production	1991		1992		1993		MOYENNE	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Poulet de chair	37 600	72	38 550	64,7	41 400	63,4	39 180	66,4
Dinde de chair	4 700	9	8 050	13,5	11 800	18,1	8 180	13,9
Réformes et secteur traditionnel	9 900	19	13 000	21,8	12 050	18,5	11 650	19,7
TOTAL	52 200	100	59 600	100	65 250	100	59 010	100

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS AVICOLES

TABLEAU 7

ANNEE	T U N I S I E										Moyenne	1992	Moyenne	1992	Afrique	Asie	Océanie	Europe	Amérique du Nord
	1976	1981	1987	1988	1989	Moyenne	1990	1991	1992	1992									
Viande (en kg)	3,5	6,1	5,0	5,9	6,3	5,9	6,9	6,8	7	6,9	2,8	3,4	19	18,1	32,9				
Oeufs (unités)	65	116	123	143	127	128,7	129	135	131	131,6	44	89	172	234	242				

EVOLUTION DES PARAMETRES DE PRODUCTION

TABLEAU 8

Type de production	1977 - 1981				1982 - 1986				1987 - 1991			
	Poids vié(kg) en fin de cycle	Rendement à l'abattage	Production d'œufs	Poids vié(kg) en fin de cycle	Rendement à l'abattage	Production d'œufs	Poids vié(kg) en fin de cycle	Rendement à l'abattage	Production d'œufs			
Poulet de chair	1,5	75	--	1,7	75	-	1,7	75	-			
Pondeuses	2	75	200	1,8	75	238	1,8	75	256			
Reproductrices												
• Chair	2,5	75		2,5	75	110	2,5	75	110			
• Ponte	2,5			2,5	75	180	2	75	180			

PARAMETRES DE PRODUCTION

1992 - 1993

TABEAU 9

Paramètres	Poulet de chair	Dinde de chair	Pondeuses		Reproducteurs chair		Reproducteurs ponte		Reproducteurs dinde	
			Démarrages	Production	Démarrages	Production	Démarrages	Production	Démarrages	Production
Durée d'élevage (en semaines)	8	16	20	54	24	42	24	46	27	26
Taux de mortalité (%)	6	20	8	15,6	8	9	8	10	8,5	13,5
Production										
Oeufs	-	-	-	264	-	-	-	-	-	-
Oeufs à couver	-	-	-	-	-	130	-	210	-	75
Poussins d'un jour	-	-	-	-	-	100	-	79	-	60
Consommation d'aliment (kg)										
Démarrage	0,8	2,5	0,8	-	3,5	-	3	-	4,6	-
Finition	4	14,5	-	-	-	-	-	-	36	-
Poulette	-	-	6,1	-	7,5	-	8	-	-	-
Production	-	-	-	43,8	-	45,2	-	45,6	-	53
Poids vif en fin de cycle (kg)										
Mâle	1,7	7		1,8		3,5		3		26
Femelle						2,5				9
Rendement à l'abattage (%)	75	72		75		75		75		72

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS
REALISES EN AVICULTURE
1972 - 1993

TABEAU 10

En millions de dinars

	1972 - 1979	1980 - 1989	Accroissement	1990 - 1993	Accroissement	Total
Credits FOSDA (30,5 % des investissements)	13.040	6.780	- 48%	-	0	19.820
Credits bancaires sur agrément API (30,5 % des investissements)	6.660	8.650	+ 34%	-	0	15.310
Sous total	19.700	15.730	- 20%	-	0	35.430
TOTAL INVESTISSEMENTS sur FOSDA et AGREMENTS API	64.590	51.570				116.360
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR AGREMENTS APIA	-	3.090	.	18,16	+ 488 %	21.250
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS	64.590	54.660		18,16		137.410

Source

DGFE

APIA

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS
REALISES EN AVICULTURE
1972 - 1993

TABEAU 10

En millions de dinars

	1972 - 1979	1980 - 1989	Accroissement	1990 - 1993	Accroissement	Total
Credits FOSDA (30,5 % des investissements)	13.040	6.780	- 48%	-	0	19.820
Credits bancaires sur agrément API (30,5 % des investissements)	6.660	8.650	+ 34%	-	0	15.310
Sous total	19.700	15.730	- 20%	-	0	35.430
TOTAL INVESTISSEMENTS sur FOSDA et AGREMENTS API	64.590	51.570				116.360
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR AGREMENTS APIA	-	3.090	.	18,16	+ 488 %	21.250
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS	64.590	54.660		18,16		137.410

Source

DGFE

APIA

EVOLUTION DE LA SUBVENTION DES MATIERES PREMIERES

TABLEAU 11

En dinars /Tonne

ANNEE	MAIS				TOURTEAU DE SOJA			
	Prix réel	Prix de cession	Subv ^o	Taux (%)	Prix réel	Prix de cession	Subv ^o	Taux (%)
1980	94,00	31,00	63	67,0	172,00	65,00	107,00	62,2
1981	101,74	31,00	70,74	69,5	178,98	65,00	113,98	63,7
Nov-81	101,74	31,00	70,74	-	178,98	65,00	113,98	-
1982	106,77	31,00	75,77	70,9	209,64	65,00	144,64	68,9
Mai-82	106,77	55,00	51,77	77,4	209,64	120,00	89,64	42,7
Nov-82	106,77	85,00	21,77	54,5	209,64	180,00	29,64	14,1
1983	128,40	85,00	43,40	33,8	254,60	180,00	74,60	29,3
1984	166,10	85,00	81,10	48,8	253,40	180,00	73,40	28,9
Nov-84	166,10	85,00	81,10	-	253,40	180,00	73,40	-
1985	149,25	85,00	64,25	43,0	200,72	180,00	20,72	10,3
Aoû-85	149,25	101,28	47,77	32,0	200,72	180,00	20,72	-
Nov-85	149,25	101,28	47,77	-	200,72	180,00	20,72	-
1986	121,69	101,28	20,41	16,8	224,17	180,00	44,17	19,7
Jul-86	121,69	125,00	-	-	224,17	180,00	24,17	10,8
1987	98,00	125,00	-	-	264,00	200,00	64,00	24,2
1988	151,96	125,00	26,96	17,7	358,08	200,00	158,08	44,1
Jan-88	151,96	125,00	26,96	-	358,08	200,00	158,08	-
1989	201,84	125,00	78,84	39,0	378,01	200,00	178,01	47,1
1990	210,15	125,00	85,15	40,5	394,19	200,00	194,19	49,3
Avr-90	210,15	125,00	85,15	-	394,19	200,00	194,19	-
Mai-90	210,15	155,00	85,15	-	394,19	250,00	144,19	36,5
Nov-91	152,79	-	-	-	257,31	265,00	-	-
Jul-92	145,63	185,00	-	-	271,73	265,00	2,47	0,9
1993	149,63	185,00	-	-	265,91	265,00	0,91	0,3
Jun-93	149,63	181,00	-	-	265,91	305,50	-	-

INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LE G.I.P.A.
DE 1965 A 1993

TABIEAU 11

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1993
SECTEUR OEUF DE CONSERVATION	Stockage d'oeufs mûrs de Remède	10 000 000	7 900 000	10 000 000	10 000 000	11 000 000	9 500 000	9 750 000	10 100 000
	Stockage d'oeufs lors de surveillance	9 300 000	22 000 000	2 000 000	12 000 000	10 500 000	10 800 000	14 000 000	.
	Abattage de poules pondeuses de réforme intervention à l'amont (carton d'oeufs à couvrir poules)	.	134 000	284 000	85 000	.	.	.	.
	Réforme anticipée de pondeuses (subvention)	.	.	263 800	.	304 800	610 000	355 000	160 000
SECTEUR POULET DE CHAIR	Abattage et stockage de poulet de chair (Ternes)	100	285	471	350	452	457	424	602
	Exposition d'oeufs à couvrir chair (avec subvention)	.	.	1 000 000	.	.	.	.	.

**EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AVICOLES
A LA PRODUCTION**

TABLEAU 13

Poulet : dinars /kg vif
Oeuf : Millimes/unité

ANNEE	POULET DE CHAIR		OEUF DE CONSOMMATION	
	Prix de revient	Prix de vente à la production	Prix de revient	Prix de vente à la production
1981	0,510	-	32	-
1982	0,654	-	36	-
1984	0,780	-	46	-
1985	0,835	0,887	46	46
1986	0,865	0,959	47,5	46
1987	0,925	1,055	49	60
1988	0,960	1,026	51	54
1989	1,000	1,098	53	59
Accroissement annuel moyen 1985 - 1989	4,9%	6,7%	3,8%	7%
1990	1,040	1,166	58	58
1991	1,130	1,308	60	57
1992	1,250	1,431	61	62
1993	1,350	1,331	67,5	72,9
Accroissement annuel moyen 1990 - 1993	8,7%	5,3%	9,8%	6,9%

PRODUCTION ET MERCURIALE DU POULET DE CHAIR

TABLEAU N° 14

Production : x 1.000
Prix : En millions

A N N E E																				
MOIS	19 85		19 86		19 87		19 88		19 89		19 90		19 91		19 92		19 93		Moyen Année	
	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix
Janvier	2707	800	2458	890	2150	1200	2480	880	2479	827	2482	1170	2248	1400	2440	1551	2850	1484	2456	1142
Février	2290	800	2854	890	2580	1025	2899	875	2743	908	2582	1113	2284	1400	2800	1497	3109	1347	2844	1089
Mars	2235	800	2867	815	2750	865	2357	920	2528	980	3062	870	2290	1400	2500	1808	2920	1238	2823	1088
Avril	2157	785	2418	850	3200	650	2075	1190	2488	1172	2997	980	2712	1307	2200	1587	3050	1024	2586	1058
Mai	2409	740	2350	775	2850	875	1883	1219	2782	1035	3204	985	2900	980	2830	1406	3080	1011	2832	1003
Juin	2333	680	2128	825	1800	1025	2105	995	2400	987	2988	898	2732	948	2744	983	2354	1058	2388	933
Juillet	1821	700	2038	825	2100	1110	2388	844	2208	955	2913	870	2450	989	2813	1141	2820	1475	2384	990
Août	1206	1000	2067	840	2000	1070	2462	932	2183	1210	2589	1365	2382	1498	2809	1382	2585	1445	2227	1191
Septembre	1431	1100	1498	1100	2000	1120	2175	1220	2387	1348	2165	1440	2885	1502	2880	1598	2383	1813	2149	1338
Octobre	1849	1100	1470	1325	1450	1275	1674	1145	2889	1179	2150	1400	2341	1312	2338	1578	2329	1840	2032	1328
Novembre	1757	1100	1841	1200	1800	1380	2120	1085	2089	1250	1893	1400	2188	1551	2100	1824	2418	1488	2000	1343
Décembre	2330	820	1873	1175	2300	1070	2892	1000	2213	1225	1930	1400	2319	1403	2828	1494	2840	1328	2347	1213
TOTAL	24525		25863		28670		28808		29129		30865		28488		30280		32537		28488	
MOYEN		887		858		1055		1028		1098		1188		1308		1431		1331		1114

PRODUCTION ET MERCURIALE DU POULET DE CHAIR

TABLEAU N° 14

Production : x 1 000
Prix : En millions

MOIS	A N N E E																							
	19 85		19 86		19 87		19 88		19 89		19 90		19 91		19 92		19 93		Moyen Annuel					
	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix		
Janvier	2707	800	2458	890	2150	1200	2400	880	2479	927	2492	1170	2248	1450	2440	1551	2850	1464	2456	1464	2850	1464		
Février	2260	800	2954	890	2960	1029	2899	875	2743	908	2982	1113	2284	1400	2800	1497	3109	1347	2844	1347	3109	1347		
Mars	2235	800	2967	815	2750	965	2357	920	2526	960	3082	970	2290	1400	2500	1508	2920	1236	2823	1236	2920	1236		
Avril	2167	769	2418	850	3200	950	2075	1190	2468	1172	2997	980	2712	1307	2200	1587	3050	1524	2696	1524	3050	1524		
Mai	2400	740	2350	775	2850	875	1843	1219	2782	1035	3204	985	2900	980	2830	1406	3080	1611	2832	1611	3080	1611		
Juin	2333	680	2129	825	1800	1025	2106	995	2400	967	2998	996	2732	948	2744	983	2364	1056	2386	1056	2364	1056		
Juillet	1821	700	2036	825	2100	1110	2386	944	2208	955	2913	870	2450	989	2613	1141	2820	1475	2394	1475	2820	1475		
Août	1208	1000	2087	940	2500	1070	2462	932	2163	1210	2569	1265	2362	1488	2809	1382	2595	1445	2227	1445	2595	1445		
Septembre	1431	1100	1498	1100	2909	1120	2175	1220	2387	1348	2185	1446	2885	1802	2890	1598	2383	1613	2149	1613	2383	1613		
Octobre	1846	1100	1470	1225	1450	1276	1874	1145	2866	1179	2150	1400	2341	1312	2336	1575	2329	1640	2032	1640	2329	1640		
Novembre	1787	1100	1841	1200	1800	1380	2120	1095	2069	1250	1893	1400	2188	1951	2100	1624	2418	1468	2009	1468	2418	1468		
Décembre	2230	820	1873	1175	2350	1070	2882	1000	2213	1225	1930	1400	2319	1403	2628	1494	2840	1328	2347	1328	2840	1328		
TOTAL	24528		25803		28670		28906		28129		30985		29489		30250		32537		28489		32537		28489	
MOYEN		857		868		1055		1028		1096		1168		1308		1431		1331				1331		

PRODUCTION ET MERCURIALE DU POULET DE CHAIR

TABLEAU N° 14

Production : x 1 000
Prix : En millions

MOIS	A N N E E																							
	19 85		19 86		19 87		19 88		19 89		19 90		19 91		19 92		19 93		Moyen Annuel					
	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix	Prod'	Prix		
Janvier	2707	800	2458	890	2150	1200	2400	880	2479	927	2492	1170	2248	1450	2440	1551	2850	1464	2456	1464	2850	1464		
Février	2260	800	2954	890	2960	1029	2899	875	2743	908	2982	1113	2284	1400	2800	1497	3109	1347	2844	1347	3109	1347		
Mars	2235	800	2967	815	2750	965	2357	920	2526	960	3082	970	2290	1400	2500	1508	2920	1236	2823	1236	2920	1236		
Avril	2167	769	2418	850	3200	950	2075	1190	2468	1172	2997	980	2712	1307	2200	1587	3050	1524	2696	1524	3050	1524		
Mai	2408	740	2350	775	2850	875	1843	1219	2782	1035	3204	985	2900	980	2830	1406	3080	1611	2832	1611	3080	1611		
Juin	2333	680	2129	825	1800	1025	2106	995	2400	967	2998	996	2732	948	2744	983	2364	1066	2386	1066	2364	1066		
Juillet	1821	700	2036	825	2100	1110	2386	944	2208	955	2913	870	2450	989	2613	1141	2820	1475	2394	1475	2820	1475		
Août	1208	1000	2087	940	2500	1070	2462	932	2163	1210	2569	1265	2362	1488	2809	1382	2595	1445	2227	1445	2595	1445		
Septembre	1431	1100	1498	1100	2909	1120	2175	1220	2387	1348	2185	1446	2885	1802	2890	1588	2383	1613	2149	1613	2383	1613		
Octobre	1846	1100	1470	1225	1450	1276	1874	1145	2866	1179	2150	1400	2341	1312	2336	1575	2329	1640	2032	1640	2329	1640		
Novembre	1787	1100	1841	1200	1800	1380	2120	1085	2069	1250	1893	1400	2188	1551	2100	1624	2418	1468	2009	1468	2418	1468		
Décembre	2230	820	1873	1175	2350	1070	2882	1000	2213	1225	1930	1400	2319	1403	2628	1494	2840	1328	2347	1328	2840	1328		
TOTAL	24528		25803		28670		28906		28129		30985		29480		30250		32537		28488		32537		28488	
MOYEN		857		868		1055		1028		1096		1168		1308		1431		1331				1331		

PRODUCTION ET MERCURIALE DE L'OEUF DE CONSOMMATION

TAB. N° 18

Production : x 1.000
Prix : En millions

MOIS	A N N E E																		Moyen Annuel	
	19 85		19 86		19 87		19 88		19 89		19 90		19 91		19 92		19 93			
	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix	Prod*	Prix		
Janvier	82523	50	81198	48	83000	63	86190	60	74801	53	65113	60,8	78070	68,9	78347	68,8	75458	76,0	69522	60,7
Février	81721	49	81198	48	84000	63	87889	63	73245	57	65989	63,1	81757	64,8	77367	72,7	74371	78,8	69700	62,2
Mars	80008	48	84177	48	85000	64	71060	63	71885	62	85939	64,5	84238	67,8	75805	74,4	73385	79,2	70188	63,5
Avril	81724	50	86378	47	83000	62	73540	62	88300	64	88549	65,1	88475	61,8	74424	65,0	70838	53,7	70136	58,9
Mai	83357	50	86852	48	82000	64	78378	51	64143	58	88414	58,5	86703	40,1	73472	43,8	68453	58,1	69888	52,1
Juin	88194	48	85823	46	87000	56	75740	38	61425	44	71882	43,2	81767	38,9	73402	48,8	66282	51,7	68833	45,6
Juillet	71788	39	85823	35	85000	42	74071	38	82528	48	74294	41,0	77208	44,7	78871	51,1	52481	74,8	68006	48,0
Août	71247	37	88043	38	85000	57	77286	42	83300	62	78331	52,5	78511	62,1	80478	58,5	58989	84,1	69465	54,8
Septembre	73587	41	88819	51	84000	69	78885	55	84400	85	75285	64,9	78730	62,0	80035	60,1	80916	80,2	70382	60,9
Octobre	72317	46	71503	50	86000	67	82822	61	84500	86	74609	60,4	78893	55,4	79272	82,2	65772	79,8	71521	60,8
Novembre	74235	48	71865	50	87000	60	83014	57	82800	64	73812	56,9	75648	54,8	78908	69,3	88823	80,4	71812	60,4
Décembre	78387	48	71954	52	80000	57	80343	53	82800	60	74362	64,7	74374	62,9	78791	71,2	70245	78,3	72380	60,8
TOTAL	817047		804833		711000		907002		791927		852639		957375		929172		804003		841889	
MOYEN		48,3		48,6		63,6		53,5		58,5		57,4		56,3		61,1		72,4		58,9

58,9

POTENTIEL DE PRODUCTION AVOICOLE

TABLEAU 16

[illegible]

**LES ELEVAGES DE REPRODUCTEURS
AVICOLES EN TUNISIE**

TABEAU 17

Région	Etablissements	SPECULATION CHAIR				SPECULATION PONTE			
		Capacité	%	Quota 1993	Taux utilisé* (%)	Capacité	%	Quota 1993	Taux utilisé* (%)
NE	Poulina	340000	44,9	120300 91000*	60,5	70000	62	9350 30150*	56,4
	Solavi	39000	5,0	30500	78,2	18000	15,9	17000	94,4
	SAM	87000	11,2	27800	31,9	6000	5,3	5650	94,2
	Tunisie Ponte	30000	3,9	17150	57,2	5000	4,4	4200	84
	SME	20000	2,6	13100	65,5				
	Ets BICHIOU	23000	2,9	13550	58,9				
	Ste El Hana	15000	1,9	6400	42,7				
	SCAAF	10000	1,3	7050	70,5				
	CSAH	15000	1,9	10200	68				
	SOPRAV	15000	1,9	14750	98,3				
	SAVIMO	S/TR	-	4000	-				
	CAVICAB	S/TR	-	4000	-				
	OTD	S/TR	-	8000	-				
	SOUS TOTAL	603000	77,5	367800	61	99000	87,8	36200	329
CE	POULINA	40000	5,1	37500	93,8	14000	12,4	12000	85,7
	G.C.C.	45000	5,78	14750	32,8				
	Sfax Ponte	9000	1,2	8950	77,2				
	SASUD	12000	1,5	5250	43,8				
	SOPAT	9000	1,2	8400	93,3				
	STUPOUL	9000	1,2	7800	86,7				
	SPEA	S/TR		5000	-				
	CORAVIS	S/TR		7000	-				
	SOUS TOTAL	124000	16,0	92850		12,4	85,7		
NO	SOCELTA	36000	4,8	25400	70,5				
	SOUS TOTAL	36000	4,8	25400	70,5				
CO	Ets FRIJI	15000	1,9	6400	42,7				
	SOUS TOTAL	15000	1,9	6400	42,7				
TOTAL GENERAL		778 000	100	482250	63,2	113 000	100	78 350	61 00

* Quotas dont les produits sont destinés à l'exportation.
S/TR : En sous-traitance.

CAPACITE ACTUELLE DES ELEVAGES DE POULET DE CHAIR

TABEAU 18

GOUVERNORAT	Capacité par rotation	Nombre de rotations	Capacité par an	%
TUNIS	18 000	4,0	72 000	0,2
ARIANA	82 000	4,0	328 000	0,9
BEN AROUS	1 704 000	4,0	6 816 000	18,3
ZAGHOUAN	81 000	4,0	324 000	0,9
BIZERTE	460 000	4,0	1 840 000	4,9
NABEUL	2 740 000	4,0	10 960 000	29,4
NORD EST	6 686 000	4,0	26 744 000	64,5
BEJA	86 000	3,0	258 000	0,7
JENDOUBA	280 000	3,0	840 000	2,3
SILIANA	20 000	3,0	60 000	0,2
LE KEF	54 000	3,0	162 000	0,4
NORD OUEST	448 000	3,0	1 344 000	3,5
SOUSSE	725 000	4,0	2 900 000	7,8
MAHDIA	257 000	3,0	771 000	2,1
MONASTIR	422 000	4,0	1 688 000	4,5
SFAX	1 447 000	3,5	5 064 500	13,6
CENTRE EST	2 861 000	3,6	10 300 000	27,9
KAIROUAN	313 000	3,0	939 000	2,5
KASSERINE	15 000	3,0	45 000	0,1
SIDI BOUZID	876 000	3,0	2 628 000	7,0
CENTRE OUEST	1 294 600	3,0	3 883 800	9,7
GAFSA	230 000	3,0	690 000	1,8
GABES	104 000	3,0	312 000	0,8
MEDENINE	110 000	3,0	330 000	0,9
TATAOUINE	23 000	3,0	69 000	0,2
KEBILI	63 000	3,0	189 000	0,5
TOZEUR	5 000	3,0	15 000	0,0
SUD	836 600	3,0	2 509 800	6,3
TOTAL	10 118 000	3,3	33 389 400	100,0

CAPACITE ACTUELLE DES ELEVAGES DE POULET DE CHAIR

TABLEAU 18

GOVERNORAT	Capacité par rotation	Nombre de rotations	Capacité par an	%
TUNIS	18 000	4,0	72 000	0,2
ARIANA	82 000	4,0	328 000	0,9
SEN AROUS	1 704 000	4,0	6 816 000	18,3
ZACHOUAN	81 000	4,0	324 000	0,9
BIZERTE	480 000	4,0	1 940 000	4,9
NABEUL	2 740 000	4,0	10 960 000	29,4
NORD EST	5 086 000	4,0	20 348 000	54,8
BEJA	85 000	3,0	258 000	0,7
JENDOUBA	280 000	3,0	840 000	2,3
SALINA	20 000	3,0	60 000	0,2
LE KEF	54 000	3,0	162 000	0,4
NORD OUEST	440 000	3,0	1 320 000	3,6
SOUSSE	725 000	4,0	2 900 000	7,8
MAHDA	257 000	3,0	771 000	2,1
MONASTIR	422 000	4,0	1 688 000	4,5
SFAX	1 447 000	3,5	5 064 500	13,6
CENTRE EST	2 881 000	3,0	8 643 000	22,9
KAIROUAN	313 000	3,0	939 000	2,5
KASSERINE	15 000	3,0	45 000	0,1
SIDI BOUZID	878 000	3,0	2 638 000	7,0
CENTRE OUEST	1 204 000	3,0	3 612 000	9,7
GAFSA	230 000	3,0	690 000	1,8
GABES	104 000	3,0	312 000	0,8
MEDENINE	110 000	3,0	330 000	0,9
TATAOUINE	23 000	3,0	69 000	0,2
KEBILI	63 000	3,0	189 000	0,5
TOZEUR	5 000	3,0	15 000	0,0
SUD	835 000	2,0	1 670 000	4,3
TOTAL	18 116 000	3,3	37 398 000	100,0

CAPACITE ACTUELLE DES ELEVAGES DE PONDEUSES EN TUNISIE

TABLEAU 19

GOUVERNORAT	Capacité (poulets)	%
TUNIS	186 000	3,1
ARIANA	334 000	5,5
BEN AROUS	848 000	14,0
ZAGHOUAN	80 000	1,3
BIZERTE	550 000	9,1
NABEUL	911 000	15,0
NORD EST	2 909 000	48,9
BEJA	8000	0,1
JENDOUBA	300000	4,9
SILIANA	13000	0,2
LE KEF	45000	0,7
NORD OUEST	364 000	6,0
SOUSSE	110 000	1,8
MAHDIA	40 000	0,7
MONASTIR	30 000	0,5
SFAX	2 300 000	37,9
CENTRE EST	2 489 000	40,9
KAIROUAN	5000	0,1
KASSERINE	30000	0,5
SIDI BOUZID	10000	0,2
CENTRE OUEST	45 000	0,7
GAFSA	40 000	0,7
GABES	14 000	0,2
MEDENINE	195 000	3,2
TATAQUINE	9 000	0,1
KEBILI	0	0,0
TOZEUR	6 000	0,1
SUD	284 000	4,4
TOTAL	6 052 000	100,0

LES COUVOIRS EN TUNISIE

TABLEAU 20

Région	Gouvernorat	Etablis- sement	Nombre	Capacité OAC /sem.	%	Spéculation	
NE	BEN AROUS	POULINA	2	525000		Chair chair + ponte Chair Chair Chair Chair Chair Chair Chair Chair Chair Chair	Ponte Ponte
		SOTAVI	1	204000			
		NAASSEN	1	200000			
	S/TOTAL		4	929000	33,4		
	NABEUL	POULINA	1	288000			
		SAM	2	236000			
		BICHIOU	1	70000			
		EL HANA	1	28000			
	S/TOTAL		5	622000	22,4		
	ZAGHOUAN	T.PONTE	1	100000			
	S/TOTAL		1	100000	3,6		
	TUNIS	SCAAF	1	38000			
	S/TOTAL		1	38000	1,4		
	BIZERTE	S.M.E.	1	40000			
S/TOTAL		1	40000	1,4			
ARIANA	S.A.H.	1	40000				
S/TOTAL		1	40000	1,4			
TOTAL NE			13	1789000			
CE	SFAX	POULINA	1	329000		Chair Chair Chair Chair + Dinde	
		S.PONTE	1	40000			
		SABUD	1	78000			
		STUPOUL	1	78000			
	S/TOTAL		4	525000	18,8		
	MONASTIR	G.C.C.	1	125000		Chair Chair + Dinde	
		SOPAT	1	40000			
	S/TOTAL		2	165000	5,9		
TOTAL CE			6	690000	24,7		
NO	JENDOUBA	SOCELTA	1	268000		Chair Chair	
	S/TOTAL		1	268000	9,7		
TOTAL NO			1	268000	9,7		
CO	S.BOUZID	FRUJI	1	57000		Chair	
		S/TOTAL		1	57000		
TOTAL CO			1	57000	2,1		
TOTAL GENERAL			21	2782000	100		

Capacité annuelle d'incubation (21 couvoirs) = 145 Millions OAC
 Production actuelle oeufs à couvrir chair = 79 Millions
 % Exploitation = 54,50 %

NE = (13 couvoirs) 84 %
 NO = (1 couvoir) 9,7%
 CE = (6 couvoirs) 24,7%
 CO = (1 couvoir) 2,1%

ABATTOIRS DE VOLAILLES ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES EN TUNISIE

TABLEAU 21

Région	Lieu	Abattoir	Capacité d'abattage Sujets / H		% Poulet + Dinde	Capacité stockage à 20°C (en T)	%
			Poulet	Dinde			
NE	Bou Mhel	SOMEZ	5000		28,5	1000	25,8
	Ouzra	SIAY	1200		6,9		
	Momag	SAVIMO	800		3,4		
	Nabeul	TRABESLI	1000		5,7	115	3
	Grombelle	EL JENANE		1500	8,6	2000	51,6
SOUS TOTAL		5	7800	1500	53,1	3115	80,4
CE	Monastir	SPEA	1200		6,9		
	Enfidha	OTD	1200		6,9	80	2,1
	Sfax	STUPOUL	2400	300	15,4	600	15,4
	Mahdia	SOPAT	1500	400	10,8	80	2,1
SOUS TOTAL		4	6300	700	40	760	19,6
NO	Tabarka	SOCELTA	1200		6,9		
SOUS TOTAL		1	1200		6,9		
TOTAL GENERAL		10	15300	2200	100	3875	100

Capacité par jour

* Un poste de 6 heures	91.800	13.200
* deux postes de 6 heures	183.600	26.400

Capacité annuelle (325 jours)

* Un poste de 6 heures / jour	29.835.000	4.290.000
* Deux postes de 6 heures / jour	59.670.000	8.580.000

TABEAU 22**ETAT DES ABATTAGES REALISES EN 1993**

(En Tonnes)		
ABATTOIR	POULET PAC	DINDE
SOMEZ	4.675	7.580
STUPOUL	1.151	1.604
SOPAT	900	1.500
OTD	1.900	-
TRABELSI	200	10
TOTAL	8.826	10.694

**ETAT DES PRODUCTIONS DE CHAURCUTERIE
DE DINDE EN 1993**

ABATTOIR	QUANTITE EN TONNES
SOMEZ	800
STUPOUL	138
SOPAT	200
TOTAL	1.138

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

08439

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

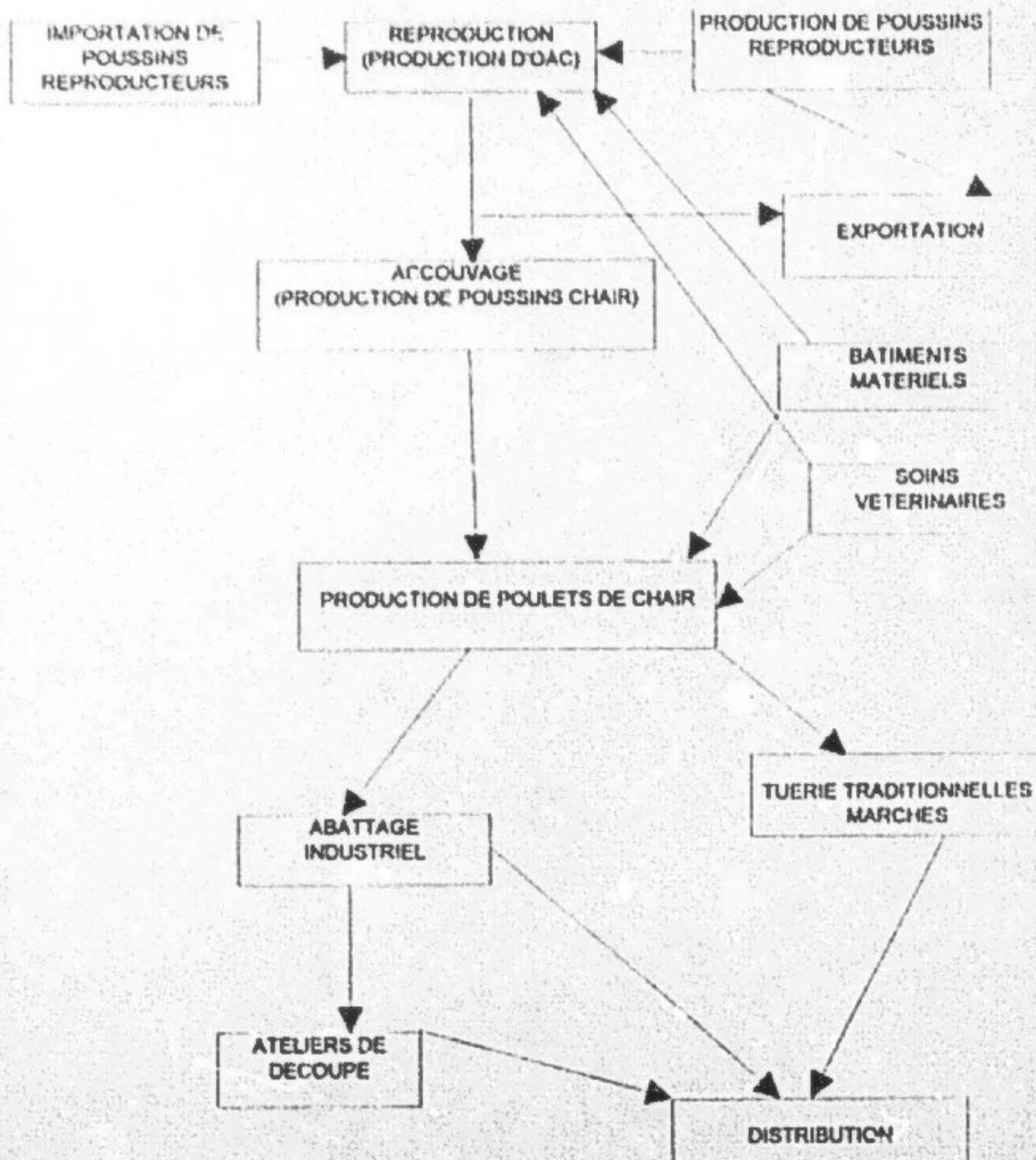
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

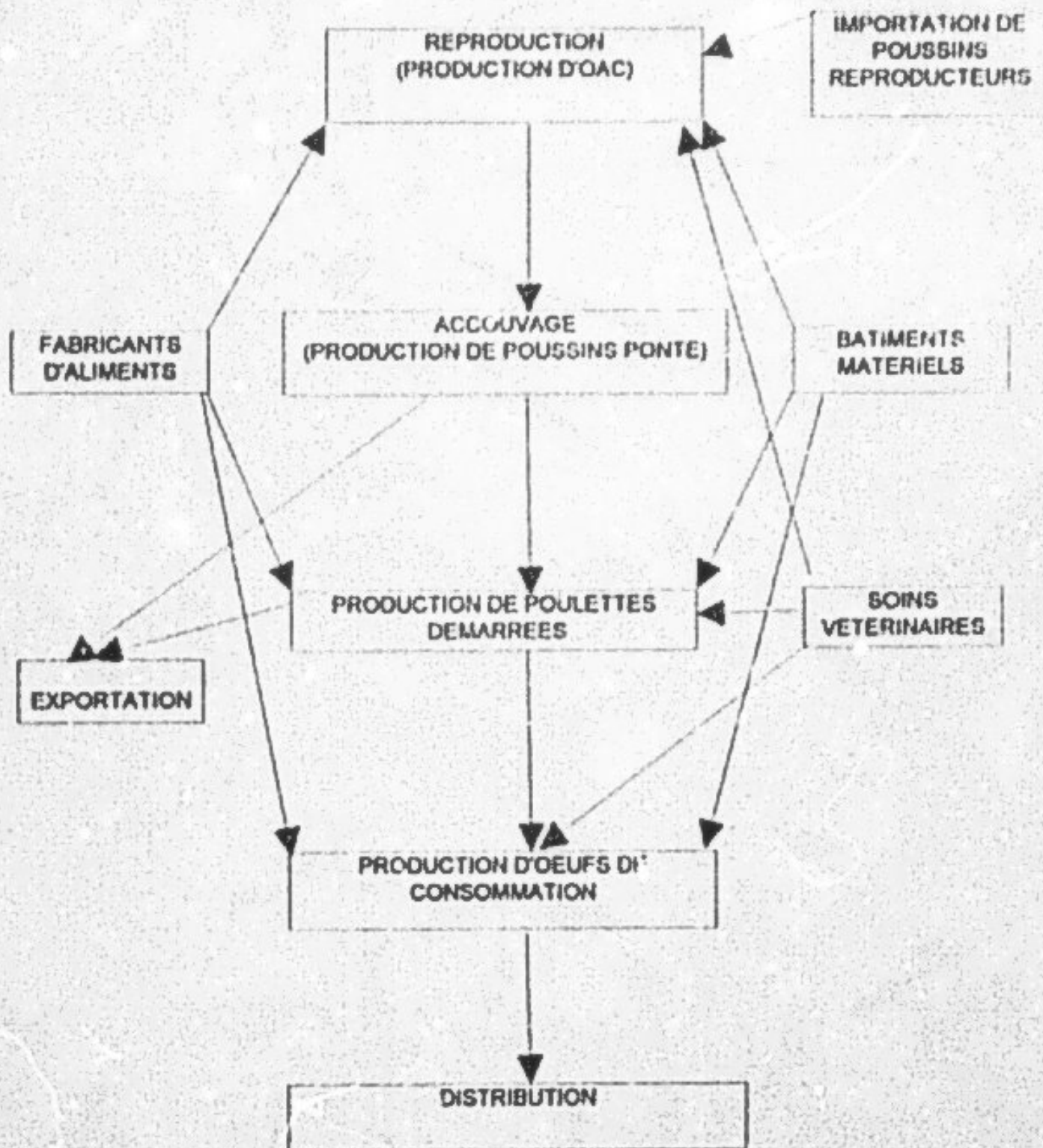
المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

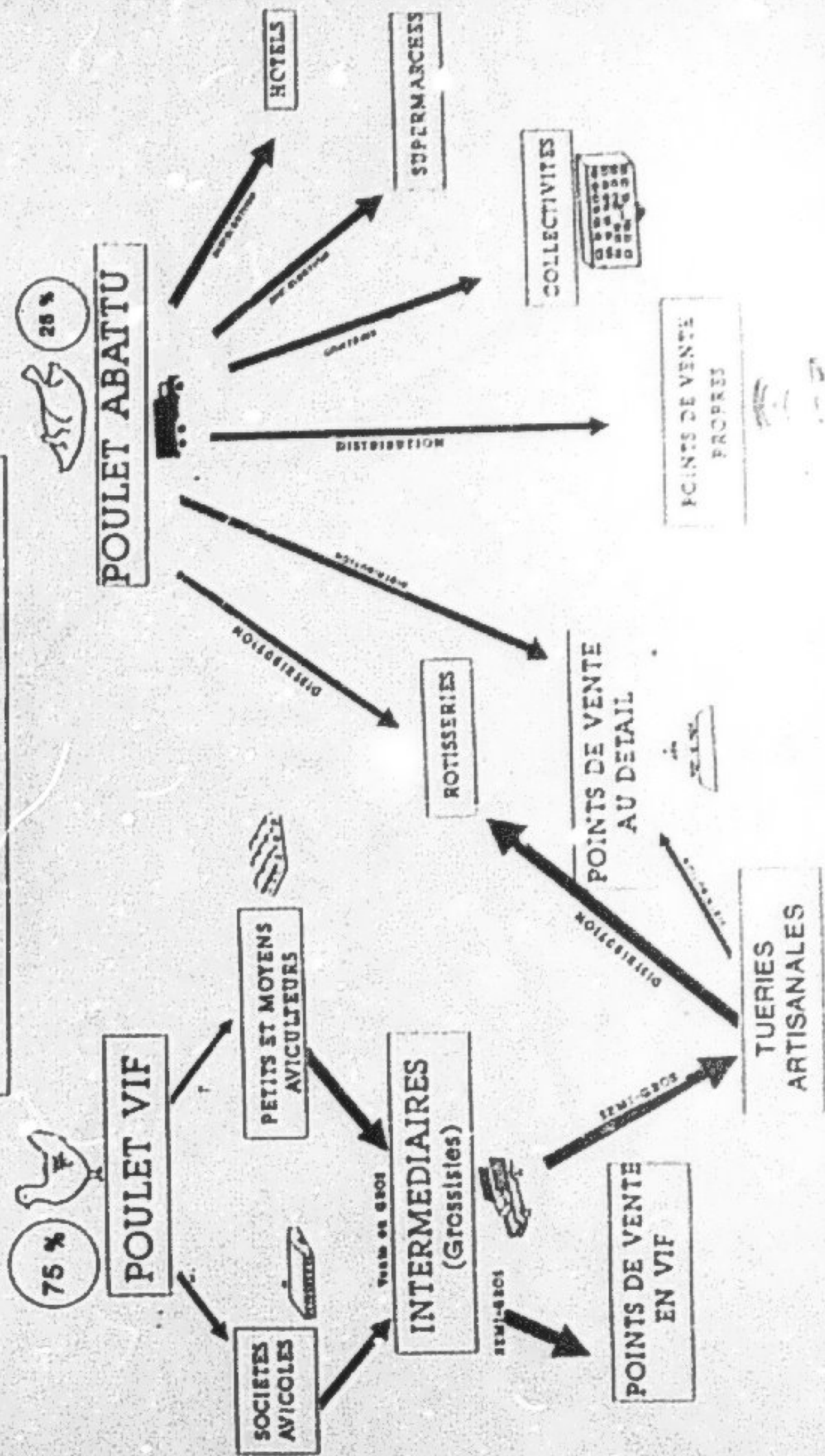
ORGANIGRAMME DE LA FILIERE "POULET DE CHAIR"



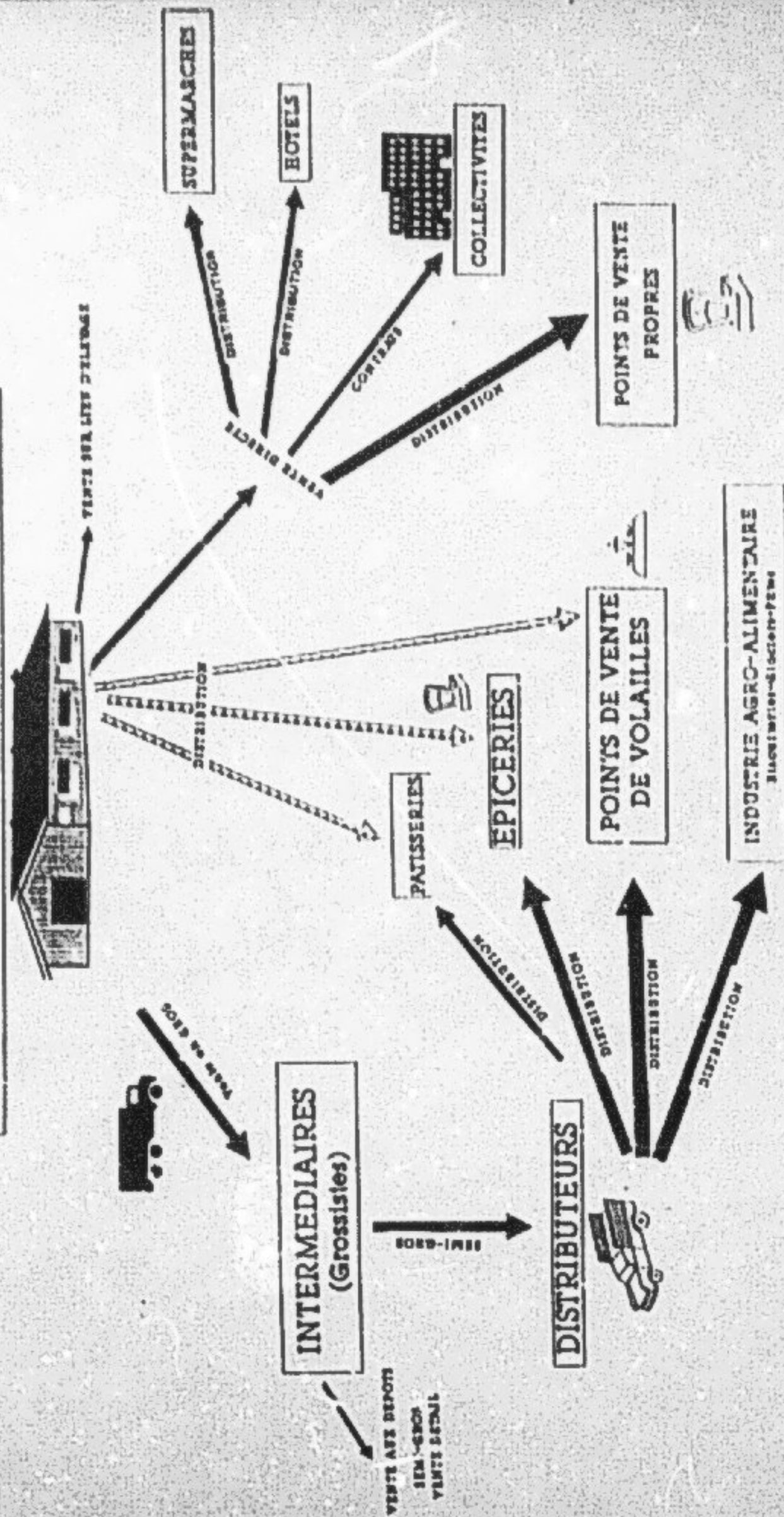
ORGANIGRAMME DE LA FILIERE "OEUF DE CONSOMMATION"



CIRCUITS DE DISTRIBUTION DU POULET DE CHAIR



CIRCUITS DE DISTRIBUTION DE L'OEUF DE CONSOMMATION



FIN

62

VUES